

## Première séance, mardi 8 septembre 2015

Présidence de M. David Bonny, président

**SOMMAIRE: Ouverture. – Communications. – Motion 2014-GC-155 Antoinette de Weck/Erika Schnyder: révision de la loi du 14 novembre 1991 sur l'aide sociale; prise en considération. – Rapport 2015-DSAS-37: nouveau concept structurel de prise en charge aux urgences de l'HFR (postulat 2011-GC-26 [P2091.11] Nicolas Repond/Nicole Lehner-Gigon); discussion. – Projet de loi 2014-DICS-42: archivage et Archives de l'Etat; entrée en matière et première lecture. – Postulat 2015-GC-19 Pierre Mauron/Eric Collomb: subventions cantonales en faveur de la culture; prise en considération. – Elections judiciaires.**

La séance est ouverte à 14h00.

Présence de 99 députés; absents: 11.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Antoinette Badoud, Romain Collaud, Dominique Corminbœuf-Strehblow, Ursula Krattinger-Jutzet, Nicole Lehner-Gigon, Hugo Raemy, Gilberte Schär, Ruedi Vonlanthen, Peter Wüthrich, Dominique Zamofing; sans: Christian Ducotterd.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

### Ouverture de la session

**Le Président.** En ce début de session, permettez-moi d'avoir une pensée toute particulière pour feu notre collègue Bruno Jendly, décédé le 5 juillet 2015 à l'âge de 69 ans. M. Bruno Jendly, membre du Parti démocrate-chrétien, était entré au Grand Conseil en 1996 comme représentant du district de la Singine. Durant les dix-huit années passées au sein du Parlement, il a été un fervent défenseur des PME et a fait partie de nombreuses commissions. Le Grand Conseil a adressé ses condoléances à sa famille et à son entourage. Les représentants du Parlement ont participé à la cérémonie d'adieu, qui s'est déroulée à Guin. Je vous prie de bien vouloir vous lever pour observer une minute de silence en sa mémoire.

### Communications

**Le Président.**

1. L'été permet aux députés de s'engager parfois de manière plus intense sur le plan sportif et je tenais à relever, en ce début de session, le miracle de nos footballeurs. S'il y a eu un miracle samedi soir à Bâle avec l'équipe suisse de football, c'est surtout notre FC Grand Conseil qui a fait d'excellents résultats cette année. A signaler le résultat du FC Grand Conseil qui a battu le FC Grand Conseil vaudois, qui comptait pourtant dans ses rangs le président du Conseil d'Etat, M. Pierre-Yves Maillard. Lors du tournoi interparlementaire à Schwyz, ils ont réussi à obtenir

la quatorzième place sur vingt-quatre. On m'a dit que c'était beaucoup mieux qu'en 2014! Et Le 1<sup>er</sup> septembre, à St-Antoine, tout récemment, le FC Grand Conseil a battu le FC HöSta, composé pourtant de cadres supérieurs de l'armée suisse, par 8 à 3. Bravo au FC Grand Conseil! (*Applaudissements.*) Juste un bémol, le 8 juillet à Gumefens, le FC Grand Conseil a perdu contre les vétérans de la police par 6 à 3 (*rires*), mais c'est normal.

2. Je tenais aussi à féliciter au nom du Grand Conseil les policiers, les aspirants fribourgeois, qui ont effectué, le 10 juillet dernier, la 36<sup>e</sup> Traversée du lac de Morat. Pour y être allé comme spectateur et supporter, je peux témoigner de la pleine forme physique de nos agents de police. Cela fait plaisir, qu'ils en soient encore félicités pour cette traversée.
3. Je tiens également à souligner le bon résultat de nos députés lors du tournoi de golf interparlementaire à Pont-la-Ville, puisque, si j'ai bien vu le résultat, notre collègue député Jacques Vial a obtenu la deuxième place et nos autres députés, Emmanuelle Kaelin-Murith et Romain Collaud figurent dans le premier tiers du classement, accompagnés des anciennes députées Madeleine Freiburghaus et Jacqueline Brodard. J'ai eu le plaisir de recevoir la balle de golf en cadeau de la part de notre collègue député Jacques Vial, qui a donc réussi en beauté ce parcours. Bravo à toute cette équipe! (*Applaudissements.*)
4. Pour terminer, je tenais à souligner l'excellent résultat de notre collègue député Benjamin Gasser, qui a joué la finale du tournoi de tennis des employés de l'Etat, à Ste-Croix, contre M. Nicolas Tinguely, éducateur à la FARA. Il a perdu honorablement en 4-6, 6-1 et 4-6. Bravo à tous ces sportifs! (*Applaudissements.*)
5. Pour information, M. Marcel Buchs, huissier de la Chancellerie, apporte son appui durant cette session, ce qui démontre une excellente collaboration entre le Secrétaire du Grand Conseil et la Chancellerie.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

**Motion 2014-GC-155 Antoinette de Weck/  
Erika Schnyder  
Révision de la loi du 14 novembre 1991  
sur l'aide sociale<sup>1</sup>**

**Prise en considération**

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical constate avec satisfaction que le Conseil d'Etat n'est pas opposé à la révision de cette loi.

La nécessité d'une telle révision a été soulignée par plusieurs services sociaux depuis plus de dix ans. Ainsi déjà en 2004, le Service d'aide sociale de la ville demandait l'instauration d'un médecin conseil ou posait la question des problèmes rencontrés des garanties de loyer. Il n'était donc pas nécessaire de faire une journée spécifique pour se rendre compte de cette nécessité. Puisque que vous connaissiez cette nécessité depuis de nombreuses années et qu'elle a été confirmée lors de votre réunion du 31 janvier 2013, pourquoi, M<sup>me</sup> la Commissaire, avoir attendu que cette motion soit déposée et qu'une année s'écoule pour annoncer votre accord à la révision?

Pour l'instant, nous n'avons pas encore d'information sur le fait que le SASoc aurait commencé à répertorier les différentes difficultés de la loi ou du moins auprès des SSR ou ailleurs sur le terrain. Même pour une entrée en vigueur en 2018, l'agenda annoncé à ce rythme paraît bien ambitieux. Je ne soulève pas uniquement ces questions de temps pour faire de la polémique mais pour souligner que nous avons perdu beaucoup de temps. Si le processus de révision avait débuté juste après la réunion du 31 janvier 2013, nous serions aujourd'hui, non pas en train de voter sur cette motion mais de débattre de la loi et d'en accepter certainement les nouvelles lignes de la révision.

Quant au fond, le groupe libéral-radical est content de savoir que vous acceptez, sur le principe, la révision. Il y a, en effet, des disparités dans l'application de cette loi et un manque de coordination au niveau cantonal. Certes, des outils ont été créés, comme la commission interinstitutionnelle, mais ne concernent que des types de situations bien déterminés ou des problèmes marginaux.

Relevons aussi l'abondante jurisprudence rendue les dernières années dans le domaine avec le besoin de codifier ces règles afin de pouvoir montrer la loi aux bénéficiaires ou à ceux qui veulent être bénéficiaires de l'aide sociale pour leur expliquer que la règle est bien dans la loi et n'émane pas simplement d'une commission sociale.

En ce qui concerne la question des étrangers, le groupe libéral-radical entend bien que le Conseil d'Etat veut attendre le résultat de la loi sur les étrangers. Encore faudrait-il être sûr que cette loi traitera de l'aide sociale, qui, je le rappelle, est du domaine cantonal! Vu que le projet d'une loi fédérale d'harmonisation de l'aide sociale a été abandonné, je doute que

la loi sur les étrangers puisse englober le domaine de l'aide sociale. J'ai plutôt l'impression que ce fractionnement est de nouveau une façon de ne pas vouloir se saisir de certains problèmes. Le groupe libéral-radical serait intéressé de savoir si vous avez ces informations, M<sup>me</sup> la Commissaire, pour savoir si l'aide sociale sera prise en compte dans la loi sur les étrangers?

Des mesures concrètes et efficaces peuvent être prises déjà dans la nouvelle loi en lien avec la problématique posée par l'accord sur la libre circulation des personnes. En effet, des mesures correctrices relèvent tant de la loi sur l'aide sociale que du droit fédéral sur les étrangers. Une mesure efficace, je continue à le dire, se trouve dans l'instauration du délai de carence, comme cela existe dans d'autres législations sociales au sens large, par exemple les prestations complémentaires AVS-AI ou les subsides de formation. L'aide sociale paie et doit donc disposer de ces garde-fous indépendamment de la législation sur les étrangers.

A noter aussi que le problème posé concerne tous les étrangers et pas seulement ceux au bénéfice de l'accord sur la libre circulation. Ce serait une grossière erreur de rater cette occasion de régler ces questions dans et par la loi sur l'aide sociale pour se reposer sur des solutions qui ne viendront peut-être jamais et sur lesquelles le canton de Fribourg ou les communes n'ont aucune prise.

En outre, vu notre agenda, puisque nous ne verrions cette législation qu'en 2017, nous aurons tout le temps, la commission aura tout le temps de voir ce qui se fait au niveau fédéral et, éventuellement, de modifier le tir durant ces travaux.

Pour ces raisons, le groupe libéral-radical acceptera la motion et refusera le fractionnement.

**Schnyder Erika** (PS/SP, SC). C'est évidemment avec satisfaction que je constate que le Conseil d'Etat a pris conscience de la nécessité de réviser cette loi sur l'aide sociale, loi qui est vieille maintenant de nombreuses années et qui n'est pas du tout adaptée à la réalité du terrain.

Bien entendu, j'aurais aimé qu'au cours de cette révision tous les aspects soient analysés et en particulier un de ces aspects qui est le plus pernicieux, qui est celui que M<sup>me</sup> de Weck et moi avons soulevé, à savoir la situation des ressortissants UE-AELE qui bénéficient d'aide sociale et qui plombent finalement de ce côté-là les ressources à disposition. Je peux comprendre que le Conseil d'Etat ne veut pas faire le travail à double et préfère attendre que la Confédération s'en mêle. Personnellement, pour avoir travaillé 32 ans à la Confédération, je sais qu'on n'est pas très rapide à Berne et c'est le moins qu'on puisse dire. Je sais aussi que si on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage. J'ose espérer que ce n'est pas dans les intentions de M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat en charge du dossier ainsi que de ses collègues de mieux écarter cet aspect qui est gênant. Finalement, on sait très bien que les questions de libre circulation des personnes sont extrêmement délicates. Néanmoins, j'aimerais avoir quand même la garantie que l'on ne va pas «schublader» – si vous me passez l'expression – cet aspect très important quand même de la révision de la loi et

<sup>1</sup> Déposée et développée le 23 septembre 2014, BGC p. 2339; réponse du Conseil d'Etat le 9 juillet 2015, BGC p. 1747.

que si ça devait traîner à Berne, ce qui ne serait d'ailleurs pas surprenant, que quand même le canton empoigne le taureau par les cornes.

J'ai décidé, en toute mon âme et conscience, de faire confiance au Conseil d'Etat, de ne pas voter contre sa proposition mais de ne pas voter pour non plus, parce qu'il ne faut pas pousser – je ne vais pas me faire un autogoal – mais je vais m'abs tenir sur ce point. Mais je vous promets, Mesdames et Messieurs, – en général, je tiens toujours mes promesses – que si ça n'avance pas assez vite, je reviendrai. Je pense que M<sup>me</sup> de Weck me soutiendra également.

**Meyer Loetscher Anne** (PDC/CVP, BR). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a examiné avec attention la motion déposée par les députées Antoinette de Weck et Erika Schnyder et partage leurs préoccupations.

En préambule, je tiens à relever que notre système social fonctionne bien. Les abus sont rares et nous sommes un des cantons aux taux d'assistance les plus bas. Les propos que je vais relater sont donc des notions qui se glissent à travers des outils aujourd'hui en place. Néanmoins, les failles grossissent au même rythme que les situations se complexifient. Les problématiques soulevées par les deux motionnaires sont une réalité que vivent les services sociaux et les commissions sociales. Notre politique cantonale doit rapidement s'adapter aux changements de la société.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique soutient le principe de réviser la loi sur l'aide sociale. Il estime même que c'est une urgence. En effet, actuellement, les services sociaux jonglent entre des directives et des recommandations du SASoc et celui-ci tente d'adapter le système en respectant une LASoc d'un autre temps, des normes CSIAS et la complexité des situations. Tout le processus souffre d'une loi désuète. Le processus est engagé par la mise en place d'un groupe de travail, mais les résultats risquent de se faire attendre et pendant ce temps, que faisons-nous?

L'inégalité de traitement demeure. Ce n'est pas la faute des services sociaux ou des commissions sociales mais bien celle d'un système qui laisse des marges de manœuvre dont on ne contrôle pas l'interprétation. Les situations sont devenues tellement complexes qu'elles sont difficiles à répertorier et la décision se prend au cas par cas. Les marges de manœuvre laissées aux commissions sociales rendent les décisions volatiles et les assistants sociaux ont l'impression de naviguer à vue dans certains cas. En cas de recours du requérant, la situation est parfois difficile. Actuellement, on tend vers une idée avec une marge de manœuvre mais nous ne sommes pas à la limite de ce principe.

Comme les motionnaires, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique souhaite une réflexion sur l'octroi de l'aide sociale lorsqu'ils sont en Suisse depuis peu. La récapitulation de l'aide matérielle octroyée aux ressortissants étrangers donne des réponses mais, là aussi, chaque cas est particulier et tous les cas n'y sont pas répertoriés. La réponse du SASoc serait «c'est à la commission de

trancher». Or on sait que la décision sera différente selon les sensibilités d'une commission.

D'autre part, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique souhaite que l'Etat trouve des garde-fous pour pallier les demandes d'aide sociale par des personnes venant avec un contrat de travail douteux et qui, après quelques semaines, se retrouvent au social. Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique exige que l'article 82 al. 5 de l'OASA soit appliqué, à savoir que les services sociaux annoncent spontanément au SPoMi le versement des prestations de l'aide sociale à des étrangers.

C'est particulièrement pour pallier cette dérive que le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique soutiendra la motion dans son ensemble.

La révision de la LASoc doit se faire en profondeur, mais deux à trois ans, c'est trop long pour garder la situation actuelle. On sait pertinemment que la révision de la LASoc, une loi-cadre, ne permettra pas de résoudre tous les détails qui sont justement des pierres d'achoppement.

Il s'agit donc dans l'intervalle de mettre des outils à disposition des services qui permettent une uniformisation du traitement des mesures sur l'ensemble du canton ainsi qu'un moyen de rendre accessibles à tous les professionnels les réponses données aux différents services sociaux sur des cas spéciaux.

Avec ces considérations, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique acceptera la motion telle que proposée par les motionnaires et rejettera ce fractionnement.

**Grivet Pascal** (PS/SP, VE). Mes liens d'intérêts: je suis syndic d'une commune de ce canton et membre de la commission sociale de la Haute-Veveyse.

Par le dépôt de cette motion, nos collègues députées soulèvent une certaine impatience dans le traitement de dossiers sensibles, ce qui est tout à fait légitime de par la stigmatisation du sujet et par la situation internationale actuelle. Cependant, de faux problèmes émanant du développement de la motion sont soulevés et ne sont pas du ressort ou de la compétence de l'octroi d'une aide sociale. Certains services ou institutions tardent trop à rendre des décisions, ce qui a pour conséquence de rallonger la situation de précarité et de laisser les personnes demandeuses trop longtemps dans l'incertitude d'une situation fragile.

Dans sa réponse concernant les ressortissants UE-AELE, le Conseil d'Etat mentionne qu'un récapitulatif des aides matérielles a été élaboré et mis à disposition des services sociaux régionaux afin de rappeler et de faciliter l'uniformisation du traitement des situations. Il rappelle également la révision de la loi fédérale sur les étrangers, qui a pour objectif de garantir une pratique uniforme à l'échelle suisse.

Quelques points mis en consultation: l'exclusion de l'aide sociale des ressortissants de l'UE-AELE qui séjournent en Suisse dans le but d'y rechercher un emploi, la réglementation

de la révocation du droit de séjour des titulaires d'une autorisation de courte durée UE-AELE.

L'article 18 de l'ordonnance sur l'introduction de la libre circulation des personnes a subi une modification visant à préciser que les personnes entrant en Suisse en recherche d'emploi doivent disposer des moyens financiers nécessaires à leur entretien. De l'avis du Conseil d'Etat et du groupe socialiste, il serait judicieux d'attendre la réforme de cette loi fédérale sur les étrangers et que le principe d'une révision de la LASoc par la poursuite des travaux déjà engagés doit être absolument poursuivie.

Les questions et les développements soulevés par les motionnaires ont déjà été identifiés par le SASoc et intégrés dans le répertoire des difficultés constatées dans l'application de la LASoc. Il y a nécessité de réviser la loi cantonale sur l'aide sociale et de l'adapter aux défis imposés par l'évolution de notre société.

Le groupe socialiste se rallie à la proposition du Conseil d'Etat, qui demande de ne pas ouvrir un autre chantier législatif en parallèle de la révision de la LASoc; ce qui ne ferait que ralentir les travaux.

Pour les raisons évoquées, le groupe socialiste ne va pas soutenir cette motion et vous encourage à faire de même.

**Zadory Michel** (UDC/SVP, BR). Je serai bref. Le groupe de l'Union démocratique du centre votera à l'unanimité la motion de Weck/Schnyder telle que proposée par les motionnaires et refusera, par conséquent, le fractionnement.

Notre groupe estime que fractionner, tel que le propose le Conseil d'Etat, enlève de la substance à cette motion. En effet, la modification de la loi sur l'aide sociale concernant l'octroi de l'aide sociale dépend de la réglementation de l'octroi ou de la révocation du permis de séjour pour les ressortissants de l'Union européenne.

C'est en ces termes que le groupe de l'Union démocratique du centre va voter à l'unanimité cette motion.

**Mutter Christa** (ACG/MLB, FV). Le groupe Alliance centre gauche a discuté cette motion et a développé une position assez différenciée. Nous acceptons le fractionnement de cette motion. Quant à la première partie, nous ne sommes pas opposés à une révision de la LASoc.

La révision de 2009, qui affaiblissait la protection des données des personnes demandant l'aide sociale a certes permis de faciliter quelque peu l'organisation du travail pour les services d'aide sociale, mais elle constitue également un durcissement des conditions d'octroi d'aide.

Si l'on entreprend une révision de la loi, notre groupe met en garde contre la tendance actuelle de considérer les demandeurs d'aide sociale de plus en plus surtout comme des abuseurs et des tricheurs potentiels. Une future révision de la loi devrait bien entendu traiter de l'aspect organisationnel et financier pour les services, les communes et l'Etat mais aussi,

et surtout, veiller à garder le cap initial de cette loi et assurer une aide efficace dans un esprit humaniste.

Nous ne minimisons pas les problèmes pratiques d'application de la LASoc mais reconnaissons que dans une société plus mobile et plus vulnérable les services peuvent être fortement sollicités. C'est pourquoi nous sommes également d'accord avec le prolongement du délai demandé par le Conseil d'Etat afin de garantir une préparation bien réfléchie de cette révision.

Quant à la deuxième partie de la motion, nous allons la refuser.

Bien entendu, par principe, les personnes au bénéfice d'un permis ont le droit de toucher l'aide sociale si elles sont dans le besoin. Les multiples questions liées à l'interprétation pratique de ce droit sont à l'étude au niveau fédéral. Comme la motion porte sur l'octroi et la révocation des permis aux ressortissants de l'UE-AELE, elle entre dans le domaine de la loi fédérale sur les étrangers et non pas sur l'aide sociale. Limiter la solidarité envers ces personnes à une solidarité quasi-communale, comme il a été expliqué dans le postulat qui avançait cette motion, est une définition bien curieuse du sens de la LASoc. N'oublions pas un côté de la médaille, que de nombreux citoyens de ces pays tiers ont longtemps travaillé en Suisse et ont contribué et contribuent aux œuvres sociales suisses sans toucher de prestations dans de mêmes proportions. C'est quand même souvent une solidarité de simples ouvriers immigrés avec des Suisses qui font des travaux moins ingrats et profitent, en passant, d'une meilleure santé et d'une plus grande espérance de vie.

Les motionnaires demandent plus de sécurité d'application et une pratique plus cohérente des traitements des ressortissants UE-AELE. Il paraît dès lors totalement incongru que de vouloir réviser la loi cantonale sur l'aide sociale afin de changer les règles d'application d'une loi fédérale, celle sur les étrangers. Nous partageons l'argument du Conseil d'Etat que c'est au niveau fédéral que ces questions doivent être clarifiées et que ces travaux sont en cours. Une révision de la LASoc sur ce point précis serait donc contre-productive. Elle augmenterait la confusion et serait même éventuellement non conforme avec la législation fédérale.

Pour résumer, nous acceptons le fractionnement et la partie I et nous refusons la partie II. Si le fractionnement est refusé, nous refusons la motion et attendons la finalité des travaux au niveau fédéral pour agir ensuite au niveau cantonal.

**Castella Didier** (PLR/FDP, GR). La loi cantonale sur l'aide sociale date de 1991. En 24 ans, notre société s'est énormément transformée et le profil des personnes qui viennent demander l'aide sociale a suivi cette évolution. La présente loi cantonale ne constitue plus une base légale apte à répondre aux questions que doivent résoudre quotidiennement les services sociaux régionaux, à savoir si et dans quelle mesure l'aide sociale doit être accordée. La révision de cette loi s'impose et permettra d'éviter des abus qui coûtent cher aux communes.

En effet, les coûts croissants liés à l'aide sociale sont toujours plus difficiles à supporter pour les communes, souvent désarmées face à l'explosion des cas toujours plus complexes et plus onéreux. Il est donc urgent d'agir en prenant des mesures ciblées et en donnant les outils nécessaires aux communes afin que celles-ci puissent endiguer ces coûts. La motion va dans le bon sens. Les abus à l'aide sociale, en plus d'être coûteux pour l'ensemble de la population, nuisent à l'image de tout le système, nuisent à l'image de ceux qui en bénéficient à juste titre.

Le groupe libéral-radical soutient donc à l'unanimité cette motion et rejettera le fractionnement. Il est favorable à une loi plus ferme et plus juste.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Le Conseil d'Etat partage l'avis des motionnaires sur la nécessité de réviser la loi cantonale sur l'aide sociale afin de l'adapter aux défis imposés par l'évolution de notre société. Il faut relever quand même que notre loi fonctionne quand même bien. Nous l'avons adaptée tout au long en amenant toute une série d'outils au fur et à mesure, notamment sur la lutte contre les abus, puisqu'il y a tout un concept qui a été développé. Un inspecteur social a été mis en place. Nous avons intensifié la collaboration interinstitutionnelle. Nous avons mis en place les pôles insertion. Nous avons mis en place Avenir 20-25 ans. Donc, de nombreuses mesures tout au long des dernières années ont été mises en place pour s'adapter et répondre justement aux besoins. Aujourd'hui, il est vrai, nous devons revoir l'ensemble du dispositif.

J'aimerais relever aussi les taux d'aide sociale dans le canton de Fribourg. Je rappelle que les derniers chiffres en notre possession sont ceux de l'année 2013. Nous avons un taux d'aide sociale à 2,5% contre une moyenne suisse à 3,2%. D'une manière générale, on voit que cela fonctionne extrêmement bien dans le canton et nous allons prochainement venir avec les premiers résultats du travail de notre inspecteur social. Là aussi, on constate qu'il y a un tout petit taux d'abus. C'est proportionnel à ce qui se fait dans les autres cantons. Nous nous parlons de taux de l'ordre de 2%. Donc on voit que dans le 98% des cas, l'aide sociale est un besoin pour une partie de la population. J'aimerais quand même le rappeler.

Vous avez été plusieurs au nom de vos groupes à refuser le fractionnement. Je vous dis simplement attention. Le refus de ce fractionnement fera que nous devons prendre encore plus de temps pour la révision de la loi sur l'aide sociale, puisque nous devons la coordonner, en parallèle, avec ce qui se passe au niveau de la Confédération. Là, je rappelle que le Conseil fédéral a entamé une révision partielle de la loi sur les étrangers, le 2 juillet 2014, afin d'introduire des mesures visant à éviter les abus parmi les étrangers qui séjournent en Suisse dans le cadre de l'accord sur la libre circulation. Cette révision porte notamment sur la perte du droit de séjour en cas de cessation de l'activité lucrative et l'échange d'informations automatisé entre les autorités. L'objectif du Conseil fédéral est justement de fournir la base législative pour permettre aux cantons d'agir sur le plan de l'aide sociale. Donc, il faut absolument qu'on puisse coordonner les deux éléments et qu'on ne fasse pas du travail à double mais qu'on puisse partir avec

notre révision et, ensuite, on adaptera en fonction des décisions prises puisque nous aurons la base légale. Tout l'enjeu se situe là.

M<sup>me</sup> la Députée de Weck a parlé d'un délai de carence ou de l'octroi et de la révocation des permis. Pour répondre à cette question, il y a lieu de mener une analyse approfondie de la marge de manœuvre dont nous disposons au canton. Nous sommes tributaires d'un côté de la loi fédérale sur les étrangers, qui règle précisément la question de l'octroi et de la révocation du permis et, de l'autre côté, nous ne pouvons pas déroger aux règles de l'accord sur la libre circulation des personnes. Le défi législatif est donc conséquent, puisque les véritables leviers pour agir sur cette question ne se situent pas au plan cantonal. Nous devons trouver une solution adéquate et celle-ci ne doit évidemment pas être remise en question au premier recours devant un tribunal sous peine de compromettre l'ensemble de nos efforts de révision.

En ce qui concerne le calendrier de la Confédération, selon les informations que nous avons, c'est que la première consultation a pris fin au 22 octobre 2014. Une deuxième consultation a été menée entre le 11 février 2014 et le 28 mai 2015. Le Conseil d'Etat fribourgeois a répondu à ces consultations.

En ce qui concerne la question des chiffres, je pense que c'est important d'en parler. Entre 2013 et 2014, la statistique de l'aide sociale ne révèle que 46 ressortissants supplémentaires, +3,8% d'augmentation. On constate que les SSR sont certes confrontés à un grand nombre de demandes mais, dans la pratique, ils appliquent avec discernement le principe de subsidiarité et filtrent efficacement les demandes pour ne retenir que les situations qui se justifient. Dans ce cadre-là, nous avons remis à l'ensemble des SSR un tableau qui est extrêmement précis sur ce qu'on doit faire dans chaque situation, que ce soit avec des personnes qui sont sous l'accord de l'Union européenne et AELE ou des pays tiers. On a la situation, le domicile, l'aide matérielle oui/non, donc cela donne vraiment un outil efficace. Ce n'est donc pas jugé à la libre appréciation des services sociaux. Ils peuvent vraiment là s'appuyer sur un tableau qui fonctionne.

Cela répond à une des questions, nous avons aussi amélioré la procédure d'échange, suite au postulat de M<sup>me</sup> la Députée de Weck, d'informations entre les autorités, respectivement de l'aide sociale et le SPoMi. Cette procédure d'échange a été améliorée et les échanges sont maintenant pratiquement systématiques. L'aide sociale annonce les situations et le SPoMi communique les décisions. Nous avons remis ce répertoire, dont j'ai parlé tout à l'heure. Une ordonnance sur l'introduction de la libre circulation a aussi été modifiée en mars 2015 et précise désormais les principes de la LCP selon lesquels les autorisations de séjour ne sont accordés qu'aux ressortissants disposant des moyens financiers suffisants pour subvenir à leurs besoins. Donc, on voit qu'il est vraiment important qu'on puisse avancer avec cette révision. Un groupe de travail va être formé incessamment. Nous avons effectivement fait une journée avec l'ensemble des SSR, à laquelle ont participé aussi des membres des commissions sociales. Avec les partenaires, nous avons recensé l'ensemble des problématiques auxquelles ils sont confrontés régulièrement sur le terrain. Je

fais le tour des commissions sociales aussi pour discuter avec elles et voir quels sont leurs besoins. Maintenant, on a vraiment un inventaire exhaustif des besoins et on va pouvoir travailler sur la révision de cette aide sociale.

Mais je vous demande d'accepter le fractionnement, de nous laisser réviser cette loi sur l'aide sociale, de donner un outil aux commissions sociales et aux services sociaux pour travailler. En parallèle, je puis vous assurer qu'on intégrera, au fur et à mesure ou au moment où on aura les bases légales données par la révision du droit fédéral, les bases dont nous avons besoin pour appliquer la loi fédérale.

C'est avec ces remarques que je vous invite à accepter cette motion et à accepter le fractionnement.

- > Au vote, le fractionnement de cette motion est refusé par 63 voix contre 33 et 2 abstentions.

#### *Ont voté Oui:*

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total 33.*

#### *Ont voté Non:*

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total 64.*

FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total 63.*

#### *Se sont abstenus:*

Grivet Pascal (VE,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP). *Total 2.*

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 64 voix contre 32 et 2 abstentions.

#### *Ont voté Oui:*

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total 64.*

#### *Ont voté Non:*

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,ACG/MLB), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Serena

Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total 32.*

*Se sont abstenus:*

Berset Solange (SC,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP). *Total 2.*

- > Cette motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

## Rapport 2015-DSAS-37 Nouveau concept structurel de prise en charge aux urgences de l'HFR Postulat 2011-GC-26 Nicolas Repond/ Nicole Lehner-Gigon<sup>1</sup>

### Discussion

**Schoenenweid André** (PDC/CVP, FV). Mes liens d'intérêts: je suis membre du Conseil d'administration de l'HFR.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a pris connaissance avec satisfaction du rapport concernant le concept actuel et l'évolution favorable de la qualité des prestations des urgences à l'HFR. Entre le postulat déposé et accepté en mars et mai 2012, que de réformes utiles, nécessaires et indispensables en vue de répondre aux exigences légales et aux attentes de la population, par les services des urgences de l'HFR.

Le nouveau programme d'organisation des urgences de l'HFR a permis d'absorber l'augmentation de plus de 60% des passages. La mise en place progressive du SMUR et les travaux de transformation du 144 en juin 2015 ont contribué ainsi et aussi à améliorer la rapidité de la prise en charge des patients aux urgences.

Les réformes en cours à l'HFR, avec dès le 1<sup>er</sup> mai 2015 la réorganisation des urgences à l'HFR de Riaz, en filière spécifique, et l'adaptation des urgences de l'HFR de Tavel, permettent ainsi au groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique d'encourager et de soutenir la Direction générale de l'HFR à poursuivre les réformes visant à:

1. assurer la qualité;
2. garantir la proximité des urgences dans les trois grandes régions du canton;
3. dynamiser la formation interne et le recrutement du personnel urgentiste compétent.

Les défis de l'HFR sont nombreux. Le concept mis en place des urgences est bon. Ses améliorations sont constantes et le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique suivra les dossiers de l'HFR avec toute la rigueur nécessaire.

**Glauser Fritz** (PLR/FDP, GL). Mes liens d'intérêts: (*M. Glauser exhibe une jambe en plâtre*) voilà l'urgence jeudi passé où

je suis arrivé à 07h30 et je ne dirai pas à quelle heure je suis sorti.

Le groupe libéral-radical a étudié attentivement ce rapport. Aujourd'hui, nous constatons que l'adaptation des structures des urgences de l'HFR ne suit pas l'évolution du nombre de gens utilisant cette possibilité de se faire soigner (+60% d'augmentation des visites entre 2001 et 2014). Les raisons sont bien détaillées dans le rapport. Aussi, des pistes pertinentes, comme un système de triage par priorité, doivent être mises en place et ce même à l'HFR de Riaz.

La nouvelle organisation mise en place, avec l'engagement du Dr Vincent Ribordy en 2013, commence à porter ses fruits. Mais un grand effort reste encore à faire, car notre population trouve que l'accueil et la prise en charge des patients laissent passablement de questions ouvertes, selon les discussions que nous avons eues.

En outre, le groupe libéral-radical attend avec impatience la mise en place du master à l'Université de Fribourg, ce qui permettra de garantir un nombre supplémentaire de médecins assistants en formation dans nos hôpitaux et aux urgences en particulier.

Le groupe libéral-radical souhaite un hôpital fribourgeois fort pour tous les Fribourgeois.

**Repond Nicolas** (PS/SP, GR). Dans sa réponse à notre postulat déposé en 2011, le Conseil d'Etat soumettait déjà une grande partie des questions et réponses citées dans le rapport sur la prise en charge des urgences préhospitalières datant d'août 2011, relatif lui-même au projet de loi du même nom, la LUP.

Aujourd'hui, après avoir renoncé à ce projet de loi, il donne également de nouvelles réponses satisfaisantes et motivantes quant au fonctionnement amélioré de la réception, du tri et de la prise en charge des patients, aussi bien aux urgences de l'HFR Fribourg qu'à celles de Riaz, qui se sont vues doter d'urgences plus efficaces et adaptées aux nouvelles demandes de la population. Quant à celles de Tafers, elles assurent un services d'urgences 24h/24h.

Le groupe socialiste, ma collègue Nicole Lehner et moi-même sommes heureux que notre postulat ait éveillé les interrogations utiles aux nombreuses questions que la population et nous-mêmes, nous nous posons sur les urgences en général, ainsi que sur l'HFR et son fonctionnement. Nous sommes donc satisfaits de la Direction de l'HFR, que celle-ci ait réagi et travaillé pour mieux accueillir et surtout mieux gérer ses services d'urgences sur les trois sites voués à cette tâche.

Ceci dit, la problématique du nombre constant et plutôt exponentiel de patients arrivant aux urgences de l'HFR nous inquiète. En effet, les mouvements aux urgences du seul HFR Fribourg sont passés de 20 000 en 2002 à 32 000 en 2014, soit une augmentation de 60%. Si l'on prend également le chiffre de 80 000 patients traités par exemple par l'ensemble des urgences de l'HFR en 2014, nous arrivons à une moyenne de 220 patients par jour pour les urgences des trois sites, ce qui est énorme. Cette progression nous inquiète, car elle dénote,

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 1714ss.

comme le mentionne très bien ce rapport, qu'une partie de la population s'adresse directement aux urgences, souvent pour de la «bobologie», plutôt que de s'adresser directement à un médecin généraliste. Cette partie de la population, qui se trouve souvent chez les nouveaux arrivants, agit ainsi car ces derniers n'ont souvent pas de médecin de famille.

Il y a donc un devoir de la part des assureurs, des caisses-maladie, de l'Etat et de l'HFR de mieux renseigner et informer cette tranche de la population pour que cette dernière s'oriente vers les médecins de famille pour ses soins réguliers. Même si ces informations étaient bien faites, cette problématique ne serait pas aussi facile à résoudre. Nous sommes d'ailleurs plutôt devant le serpent qui se mange la queue, que devant le symbole de la Fédération des médecins suisses (FMH): vous savez, ce serpent enroulé autour d'un bâton, que l'on nomme aesculap et que l'on retrouve aussi chez les pharmaciens mais autour d'un vase.

Oui, la problématique de l'augmentation continue des patients aux urgences risque d'avoir encore de longs et beaux jours devant elle. En effet, ni l'HFR ni les assurances n'ont intérêt à voir diminuer cette manne qui rapporte aussi bien à l'HFR pour les urgences elles-mêmes et les post-consultations qu'aux assureurs pour des contrats sans médecin de famille, dont les montants sont plus élevés. De plus, le nombre de médecins généralistes a plutôt tendance à diminuer alors qu'il en faudrait plus et plus de cabinets de médecins pour accueillir cette nouvelle tranche de la population. Certaines sociétés privées l'ont d'ailleurs bien compris, en ouvrant des permanences médicales ici et là. Mais, là encore, on se retrouve à nouveau avec l'intérêt financier qui prime sur le sermon d'Hippocrate. N'a-t-on pas vu des patients entrer dans ces enseignes avec des angines et en ressortir avec des IRM?

Alors oui, Madame la Commissaire, la santé et le fonctionnement de l'HFR, la médecine sont des domaines très complexes, en perpétuelles mouvance et évolution et nous ne pouvons que vous encourager à trouver les meilleures solutions pour ces problématiques, qui ne sont pas forcément faciles à résoudre.

C'est ainsi que le groupe socialiste et ses deux postulants prennent acte de ce rapport et remercient M<sup>me</sup> la Commissaire pour sa réalisation.

**Zosso Markus** (UDC/SVP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied des Verwaltungsrates des HFR.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nimmt den Bericht über das neue Konzept für die Notfallversorgung im HFR zur Kenntnis und dankt den verantwortlichen Personen für die Berichterstattung.

Wir stellen fest, dass dieser Bericht besonders durch seine Kürze auffällt. Trotzdem beinhaltet er die Kernthemen dieses neuen Konzeptes. Es wird auch auf verschiedene Anfragen von Grossratskollegen der vergangenen Jahre hingewiesen und eingegangen. Durch die Veränderung der Gesundheitsbedürfnisse der Freiburger Bevölkerung steigt die Anzahl der behandelten Notfälle nach wie vor an. Deshalb ist die

Triage ein wichtiges Hilfsmittel, um die Notfälle nach ihrer Dringlichkeit zu behandeln.

Das genannte Vier-Stufen-System hat klare Vorteile. Der einzige Nachteil – wenn man überhaupt von einem Nachteil sprechen kann – ist die längere Wartezeit für Notfälle der Stufe IV, die kein besonderes Risiko aufweisen. Die Erfahrungen, die jetzt gemacht werden – seien sie positiv oder auch negativ – dürfen aber nicht ignoriert werden, sondern müssen entsprechend eingebracht werden, um eventuelle Änderungen oder Verbesserungen vornehmen zu können.

Im Bericht wird besonders auf den kantonalen mobilen Dienst für Notfallmedizin und Reanimation SMUR hingewiesen. Diesem ist aus unserer Sicht besondere Aufmerksamkeit zu schenken, damit die Randregionen in dieser Hinsicht nicht benachteiligt werden. Aus eigener Erfahrung und aufgrund von Informationen aus der Bevölkerung kann ich sagen, dass der Notfalldienst im Sensebezirk, Ambulanz sowie Notfallstation im Spital Tafers, bis jetzt sehr gut funktioniert. Ich hoffe, dass dies auch in Zukunft so bleibt und dass für uns Deutschfreiburger keine Abstriche mehr gemacht werden.

**Schmid Ralph Alexander** (ACG/MLB, LA). Je suis chirurgien, directeur du Service de chirurgie thoracique à Berne où je m'occupe beaucoup des blessés et surtout des polyblessés.

Le groupe Alliance centre gauche a pris acte du rapport sur le nouveau concept structurel de la prise en charge aux urgences de l'HFR. Il est juste que le problème des urgences est le même dans toute la Suisse, surtout dans les régions urbaines. Plus de professionnalisme, une stratification des processus et une adaptation structurelle étaient nécessaires. Mais le prix à payer est important pour s'adapter aux besoins de la population. A l'HFR, nous avons créé 21 nouveaux postes pour ce faire. Le problème est que nous avons différents types de patients aux urgences: on a les vraies urgences, plus ou moins vitales, et on a les urgences comme il est dessiné dans le texte, urgences simples, soit en allemand *Bagatellnotfälle*.

Autrefois, avec ces urgences simples, on allait chez son médecin de famille. Aujourd'hui, on va à l'hôpital pour un mal de tête ou une lombalgie, parce qu'on n'a plus de médecin de famille ou que celui-ci n'est pas là le vendredi soir, après le travail, quand on pense qu'on a besoin d'un médicament.

D'autre part, je pense que la prise en charge pour les urgences vitales est assez bien organisée dans le canton. Pour les patients avec des urgences simples, un triage avant d'arriver à l'hôpital est nécessaire, pour ne pas bloquer l'infrastructure chère au centre.

Une possibilité est un service des urgences à la gare, en allemand *Bahnhofnotfälle*, comme il en existe à Berne et à Zurich, ou une structure peut-être privée au site de l'HFR, supervisée par des médecins ayant une grande expérience pour traiter la grande partie des patients ambulatoires.

La troisième possibilité afin d'être plus performants est de renforcer la collaboration avec les permanences et d'autres structures périphériques, par exemple avec la téléradiologie ou d'autres moyens de communication modernes.



**Bourguet Gabrielle** (PDC/CVP, VE). Je vous remercie pour ce rapport et pour les efforts entrepris dans le but d'améliorer la prise en charge aux urgences de l'HFR, avec également des réflexions au niveau de la région sud du canton.

J'aurais juste une question portant sur les urgences pédiatriques: vous aviez évoqué une fois dans cette enceinte, si je me souviens bien, l'ouverture d'une permanence pour les urgences pédiatriques à Riaz. J'aimerais juste des nouvelles de cette permanence si vous en avez. Est-ce qu'elle fonctionne? Si oui, est-ce qu'elle fonctionne à satisfaction? Est-ce qu'elle sera aussi maintenue comme telle dans les nouveaux concepts de prise en charge aux urgences de l'HFR?

Je vous remercie d'avance pour ces réponses et je vous remercie de votre attention.

**Pythoud-Gaillard Chantal** (PS/SP, GR). J'indique mon lien d'intérêt: je suis technicienne en radiologie auprès de l'HFR. Mon service travaille en étroite collaboration avec le service des urgences.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour l'élaboration de ce rapport. Nous saluons les mesures prises par l'HFR afin d'optimiser l'organisation des urgences.

Pour commencer, le principe du triage, la création de la filière de consultation des urgences ambulatoires à l'HFR Fribourg, puis à Riaz, le réaménagement des locaux, le renforcement et la réorganisation des effectifs sont des éléments indispensables à l'amélioration de la prise en charge de nos patients.

A Riaz, pour exemple, le nombre de consultations a augmenté de plus de 10% depuis le mois de mai. On signale même un pic à 20% cet été. Malgré les efforts consentis pour l'engagement de personnel médical et soignant, le service a toujours une roue de retard face à l'augmentation permanente de l'activité. Ceci a pour conséquences l'épuisement du personnel et des heures supplémentaires qui explosent. De plus, à cela s'ajoute la difficulté de recruter du personnel spécialisé pour ces services.

Le principe de la filière de consultation des urgences ambulatoires est intéressante dans un contexte de pénurie de médecins de premier recours. La prise en charge de ces patients par des médecins chefs de clinique est optimale. Leur expérience permet d'établir un diagnostic et un traitement rapidement, sans cumuler des examens coûteux.

En ce qui concerne la mise en place du team SMUR, il est important que les services d'urgences périphériques puissent bénéficier du team afin d'assurer un accompagnement médical lors de transferts intersites ou vers un centre universitaire, nécessitant des soins de niveau intensif, sans pour cela devoir libérer un médecin du site et mettre en péril la sécurité du service. Le team devrait toujours rester prioritaire sur une intervention du SMUR. L'efficacité du SMUR est fortement dépendante des compétences du personnel qui lui est dédié, que ce soit du point de vue du médecin, anesthésiste, intensiviste ou urgentiste, ou de celui de l'ambulancier conducteur qui l'accompagne.

Centré à Fribourg, le temps d'intervention peut sembler long pour atteindre certaines régions du canton. J'aimerais pourtant ici rassurer les habitants des régions excentrées, car nous bénéficions d'un service d'ambulances très performant. Nos ambulanciers ont acquis une formation très pointue: 5600 heures de cours avant d'accéder au diplôme. Il s'agit d'une des formations d'urgences préhospitalières les plus longues et les plus exigeantes au monde. Habitué à intervenir dans des environnements difficiles, ils sont parés à affronter les situations les plus complexes. Leurs compétences sont régulièrement affinées par des formations et des évaluations, leurs connaissances réactualisées selon les dernières études scientifiques.

Pour pallier la pénurie de médecins et les difficultés financières, on pourrait envisager de compléter les compétences de l'ambulancier en lui accordant des formations spécifiques en anesthésie. Des études internationales ont prouvé l'efficacité des prises en charge effectuées par des paramédicaux. Nous attendons avec intérêt les résultats de l'évaluation du SMUR, à savoir si elle est en adéquation avec les besoins et quelle en est sa plus-value.

Malgré toutes les améliorations apportées par la restructuration des urgences, nous sommes toujours confrontés à des temps d'attente souvent ressentis comme très longs par les patients des urgences, comme ceux qui passent leur tour pour des cas plus urgents.

Depuis plusieurs années, nous constatons l'augmentation de cas anodins (légères foulures, piqûres d'insectes, égratignures, fièvre, constipation). Des personnes se présentent aux urgences pour des peccadilles; l'absence de médecin de famille, la mentalité du «*je paie donc je consomme*», mais surtout le manque de connaissances de base en sont les causes principales. Des campagnes d'information et de sensibilisation pourraient améliorer la situation. Acquérir quelques connaissances de base pour désinfecter une plaie, évaluer une blessure, appliquer une poche à glace, effectuer un bandage, abaisser une température, serait un moyen pour maîtriser cette situation.

C'est avec ces remarques que nous remercions le Conseil d'Etat pour ce rapport.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Effectivement, l'Hôpital fribourgeois est très sensible à la question de la prise en charge des urgences dans le cadre de l'HFR et suit attentivement ce dossier, comme le Conseil d'Etat.

Depuis l'arrivée du D<sup>r</sup> Ribordy en 2013, un important travail de réorganisation a été effectué avec plusieurs axes de développement, notamment une filière de triage qui a été mise en place sur le site de l'Hôpital de Fribourg. Les chiffres ont été évoqués: ce sont plus de 32 000 urgences qui sont reçues sur le site de Fribourg, soit 90 personnes par jour. Là, il était très important qu'on puisse prendre les patients en charge en fonction des quatre degrés:

1. Les urgences vitales, qui ne sauraient souffrir aucun délai d'attente;
2. les urgences qui peuvent attendre 20 minutes;
3. celles qui demandent un peu moins de temps;
4. la «bobologie».

Depuis plusieurs années, nous sommes confrontés à une augmentation du nombre de cas «bobologiques», notamment suite à une augmentation de la population, et de plus en plus de Fribourgeois n'ont pas de médecin de famille. Donc, lorsqu'ils ont un ennui de santé, ils viennent aux urgences, que ce soit pour un rhume, une grippe, une angine ou une piqûre. Par ailleurs, la pénurie de médecins de premier recours dans le canton rend parfois aussi difficile l'accès à un médecin de famille. Puis, on est également confrontés aux vacances des médecins de famille: périodes de Noël, Pâques ou encore l'été. De nombreux médecins de famille, à juste titre bien sûr, ferment leur cabinet, ce qui renforce les temps d'attente aux urgences.

Mais il est important de relever que le Service des urgences fonctionne extrêmement bien. Toutes les urgences vitales sont prises immédiatement en charge et, s'il faut attendre un peu pour les cas de «bobologie», c'est encore le moindre mal lorsqu'on sait que pendant ce temps nos équipes sont en train de sauver une vie.

L'Hôpital fribourgeois a renforcé le Service avec plus de 21 équivalents plein temps. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2015, la filière de triage est aussi opérationnelle sur le site de Riaz et cela fonctionne extrêmement bien. Là aussi, on suit attentivement l'évolution et on va adapter au fur et à mesure des événements. L'Hôpital fribourgeois sait que le service des urgences est aussi sa carte de visite.

Je suis actuellement en discussion avec les médecins de famille, afin de parler du rôle qu'ils pourraient jouer dans les services des urgences. C'est un long dossier et nous n'avons pas encore réussi, jusqu'à maintenant, à trouver la bonne solution. Nous avons convenu avec la SMCF de nous rencontrer à nouveau avec l'Hôpital fribourgeois au mois d'octobre 2015 pour rediscuter de ce sujet afin de voir comment on arriverait à mettre en place dans nos systèmes de triage une garde avec le médecin de garde par exemple qui viendrait sur le site de l'hôpital, notamment en tout cas à l'Hôpital fribourgeois. C'est un élément extrêmement important.

En ce qui concerne le SMUR, nous sommes là aussi actifs depuis le 1<sup>er</sup> mai 2015. Celui-ci fonctionne très bien et sort deux à trois fois par jour. Je crois qu'il n'y a aucune polémique à faire entre le SMUR et les ambulanciers. On a dans ce canton nos services d'ambulances qui fonctionnent extrêmement bien, qui font un travail fantastique et c'est eux qui interviennent dans la toute grande majorité des cas. Mais il peut y avoir une situation ou l'autre où il y a besoin d'un bras avancé de l'hôpital sur le lieu de l'accident et c'est le SMUR qui a un personnel doté spécifiquement, ce qui évite de sortir un médecin d'un service. Pour le SMUR de piquet, c'est une équipe qui est formée d'un conducteur et d'un médecin urgentiste qui intervient.

Je vous donne un exemple: la semaine passée, une personne a fait un AVC dans un commerce. L'ambulance part en même temps que le SMUR et le médecin peut arriver sur les lieux dans les dix minutes. Il peut tout de suite intuber la personne, puis prend la décision de partir à Berne où il y a les compétences spécifiques à ce cas. La personne est opérée 45 minutes plus tard et son état de santé s'est amélioré beaucoup plus rapidement que s'il avait fallu la transporter à Fribourg et, une fois à Fribourg, prendre la décision de la transférer à Berne. On voit qu'on est parfois dans des questions de minutes, qui peuvent aussi sauver des vies ou permettre à la personne de revenir à un état de santé beaucoup plus rapidement. Le SMUR intervient sur l'ensemble des régions du canton; il n'y a aucun problème dans les régions périphériques et ils partent dès qu'ils sont alertés par la centrale 144.

Je crois que j'ai répondu aux principales questions et c'est avec ces remarques que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## Projet de loi 2014-DICS-42 Archivage et Archives de l'Etat<sup>1</sup>

Rapporteur: **Olivier Flechtner** (PS/SP, SE).

Commissaire: **Jean-Pierre Siggen**, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** La loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat (LArch), telle qu'elle vous est soumise, est une nouvelle loi. Aujourd'hui, l'organisation et la mission des Archives de l'Etat sont réglées par la loi sur les institutions culturelles ainsi qu'un règlement d'application. Ces deux textes datent d'il y a plus de vingt ans.

En effet, les Archives de l'Etat sont une institution importante pour le patrimoine historique de notre canton. La présentation de la «Handfeste», la première charte de Fribourg, en était un bel exemple. Cela nous donne l'occasion de remercier M. le Chef du Service de la culture et M. l'Archiviste cantonal pour l'accueil dans les locaux des Archives de l'Etat et la présentation des activités et de la mission de cette institution à l'ensemble de la commission.

En effet, cela a permis à la commission d'obtenir une vue d'ensemble sur les activités et les enjeux liés et de se rendre compte de la nature contrastée des informations à archiver ou plutôt de leurs supports respectifs. Si d'une part, il faut se poser la question du climat idéal pour la conservation d'un parchemin, la question de la conservation d'informations quasi virtuelles devient de plus en plus importante. La décision de ce Parlement de passer de l'envoi sur papier des dossiers à un envoi électronique n'en est qu'un seul exemple. Cette transition vers des données électroniques nécessite également une adaptation, voire un développement des méthodes

<sup>1</sup> Message pp. 1666ss.

d'archivage afin de permettre aux futures générations d'accéder aux informations, indépendamment de la question si l'entreprise de M. Gates est encore existante ou non.

La loi que nous allons traiter doit donc permettre aux Archives de l'Etat de relever ces défis, les défis des temps modernes, et de pouvoir s'adapter aux besoins. Ainsi, la loi doit définir les processus et le cadre dans lequel ceux-ci viennent s'intégrer. Il s'agit donc surtout de décrire les grandes lignes pour l'organisation des Archives et la mission à remplir et l'accès des personnes physiques et morales aux archives et aux données potentiellement sensibles. À ce sujet, il y a lieu de préciser que la loi sur les Archives est complétée par deux autres lois, qui sont:

- > la loi sur la protection des données;
- > la loi sur l'information et l'accès aux documents.

Entre la loi qui protège, la première, et la loi qui rend accessible, la deuxième, la loi sur l'archivage est donc la troisième, qui rend la chose possible. Un aspect qui a fait l'objet de plusieurs prises de positions dans la consultation et qui a également été abordé dans la commission est celui de l'intégration ou non des archives des églises. En effet, celles-ci disposent souvent d'archives importantes et d'un grand intérêt historique. D'un point de vue scientifique, il aurait ainsi paru intéressant, voire presque logique, d'intégrer les archives des églises dans la législation. En revanche, cela aurait été en contradiction avec la Constitution de notre canton, qui garantit aux églises et communautés religieuses leur autonomie tout en reconnaissant leur rôle et en leur accordant un statut de droit public. Cette dialectique constitutionnelle se reflète ainsi dans la présente loi, qui confirme l'indépendance des églises dans la gestion de leurs archives en leur donnant la possibilité de les déposer dans les Archives de l'Etat. A ce sujet, la commission a pris acte que de telles collaborations sont déjà existantes comme par exemple, pour les archives de la cathédrale.

La commission a bien accueilli le projet de loi dans son ensemble et le message qui l'accompagnait. Elle vous propose, cependant, plusieurs amendements. Alors que certains sont plus d'ordre formel, voire linguistique, un des amendements majeurs proposé par la commission est celui de maintenir une commission d'archivage, comme cela avait déjà été proposé dans l'avant-projet mis en consultation en avril 2014. La majorité de la commission est en effet d'avis que cette commission permettrait de mieux appuyer les Archives de l'Etat afin de remplir leur mission dans le sens de la loi sur l'archivage et, notamment, de maintenir un lien direct entre le Grand Conseil et cette institution d'importance majeure pour notre patrimoine historique.

Un autre sujet débattu de manière intensive avait été la question de la subordination des Archives à la Chancellerie d'Etat. Vous avez certainement constaté que la commission vous propose, à six voix contre cinq, de suivre la proposition du Conseil d'Etat. En effet, la question suivante avait été soulevée: pourquoi les Archives seraient-elles la seule institution culturelle mentionnée dans la loi sur les institutions culturelles de l'Etat mais non soumise à la Direction

de l'instruction publique, de la culture et du sport (laquelle conserverait, bien sûr, la possibilité de déléguer la tenue des archives à la Chancellerie)? Finalement, c'est l'argument que la Chancellerie était l'institution qui produirait l'essentiel des documents qui a convaincu, avec le fait que la décision avait déjà été prise par le Conseil d'Etat.

Pour conclure, je tiens à relever, au nom de la commission, l'excellente collaboration que nous avons pu avoir avec M. le Commissaire, M<sup>me</sup> la Chancelière d'Etat ainsi qu'avec M. le Chef du Service de la culture, Philippe Trinchan, et M. le Conseiller juridique, Laurent Passer, et à les remercier pour leur participation constructive aux débats ainsi que pour leurs réponses claires et précises aux questions et interrogations soulevées. Nous avons, aujourd'hui, un projet de loi qui, assorti à des propositions d'amendements, peut être qualifié de complet et cohérent et qui devra permettre aux Archives de l'Etat de relever les défis actuels et futurs. Je tiens finalement à remercier M. le Secrétaire parlementaire Reto Schmid ainsi que les membres de la commission pour leur participation constructive et leur engagement dans les débats. En leur nom, je vous invite à entrer en matière ainsi que, par la suite, à accepter les amendements proposés par la commission.

**Le Commissaire.** Je remercie le rapporteur pour sa présentation. Vous en conviendrez certainement toutes et tous, archiver est rarement une priorité, c'est en général à l'occasion d'un déménagement ou d'un départ à la retraite que le sujet revient sur la table. Notre civilisation nous invite davantage à partager l'instantané de l'information plutôt qu'à choisir et à documenter nos principaux faits et gestes à l'intention des générations futures. Cette tendance est lourde et les institutions publiques ne sont pas épargnées par cette évolution.

Traditionnellement gardiens des fondements du droit et de la chose publique, les services d'archives sont aujourd'hui des centres de savoir-faire pour gérer l'information et le dépôt des sources. Le patrimoine unique et irremplaçable qu'il collecte et traite peut ainsi être transmis de génération en génération, sauvegardant et enrichissant la mémoire collective. C'est à cet enjeu-là, fondamental, que la loi sur l'archivage entend apporter une réponse réaliste et moderne. En s'inspirant des législations fédérales et d'autres cantons, cette loi topique formalise grosso modo la pratique actuelle des Archives. Son but est d'assurer la mémoire de l'autorité, la sécurité du droit et de donner aux autorités publiques fribourgeoises les principes et les modalités d'archivages.

La loi sur l'archivage complètera, comme M. le Rapporteur l'a dit, le triptyque qu'elle forme ainsi avec la loi sur l'information publique et l'accès aux données et la loi sur la protection des données personnelles.

En bref, il s'agit de trouver un équilibre entre tout montrer, tout protéger et tout conserver. La loi sur l'archivage définit ce que sont les archives, leur champ d'application, leur intégrité, leur inaliénabilité et leur imprescriptibilité. Après avoir insisté sur ces principes de bonne gouvernance, elle précise également l'organisation, le processus et les bonnes pratiques de l'archivage et définit, en particulier, les modalités de l'accès aux documents archivés.

Avec l'arrivée des nouvelles technologies de l'information, il est aussi crucial que l'archivage s'intègre au mieux dans une gestion rationnelle des documents, tout en traitant de tous les types de support. La loi sur l'archivage fixe ici le cadre nécessaire pour relever le défi de l'archivage numérique. Je ne reviens pas plus en détail sur ces différents sujets, nous aurons certainement l'occasion de les traiter article par article. Permettez-moi cependant de vous signaler que, lors de la consultation, nombre de répondants ont souhaité inscrire dans cette loi-cadre des modalités très pratiques. Or, ces précisions ne doivent pas être fixées dans la loi mais bien dans le règlement d'exécution, qui, lui, pourra s'adapter aux besoins futurs de l'évolution technologique, très rapide comme vous le savez.

La loi sur l'archivage précise ainsi l'organisation des Archives. Elle souligne le statut d'institution culturelle des Archives au sens de la loi sur les institutions culturelles, qui, après leur départ de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, poursuivront évidemment leur collaboration avec les autres institutions culturelles de l'Etat. L'importante mission culturelle des Archives est clairement réaffirmée, celle de préserver, d'entretenir et d'étudier les quelques quinze kilomètres de documents actuels et d'accueillir et de traiter ce qui forme annuellement un demi-kilomètre supplémentaire. Et, bien entendu, de valoriser ce patrimoine fribourgeois qui compte maints trésors.

Le Conseil d'Etat a souhaité que les Archives retournent à la Chancellerie d'Etat, où elles étaient rattachées à l'origine, car cette dernière est chargée de la politique de gestion documentaire de l'administration et gère les projets de numérisation. La Chancellerie est donc très bien placée pour accueillir les Archives et pour garantir le transfert décisif entre production de documents et archivage pérenne. Une telle subordination administrative est d'ailleurs fréquente dans de nombreux cantons suisses. Durant ces travaux, la commission parlementaire s'est émue de la suppression de la commission des archives. Or, l'organisation qui vous est proposée vise justement à mettre en place des groupes de travail selon un mode de collaboration qui permet une participation efficace et professionnelle des milieux intéressés à la gestion des archives. Le Conseil d'Etat reste persuadé qu'il s'agit là d'une solution moderne et ciblée qui permet aux Archives de remplir encore leur mission culturelle.

Avant de clore cette brève introduction, j'aimerais aussi remercier le groupe de travail chargé de la rédaction de la loi, ainsi que les répondants à la consultation, qui ont été plus de soixante. Cette forte réactivité montre combien les Fribourgeois et les Fribourgeoises tiennent à leurs archives et à l'enrichissement de la mémoire collective de notre canton, c'est très réjouissant. Merci pour votre attention.

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche accueille avec satisfaction cette loi qui va, à n'en pas douter, mettre un peu d'ordre dans la gestion de ce qui constitue le patrimoine historique de notre canton. Si les Fribourgeoises et les Fribourgeois ont un passé riche en événements, il est non seulement important de le conserver, mais de pouvoir le faire découvrir aux générations futures.

Les Archives de l'Etat de Fribourg recèlent des trésors inestimables. La commission ad-hoc, constituée pour vous présenter le projet de loi dont nous allons débattre tout à l'heure, a pu s'en rendre compte. Elles sont un organisme vivant, largement utilisé par le monde de la culture et des sciences. Soyons-en bien conscients toutes et tous. A l'heure où, dans certaines régions notamment en guerre, on n'hésite pas à dynamiter le passé plus que millénaire de certains pays, nous n'en sommes pas là, fort heureusement et l'on ne va pas continuer à se faire peur. Plus concrètement, au niveau fribourgeois, il était temps, au vu de l'évolution technologique, de l'augmentation importante des archives aussi, de remettre à jour et de renforcer la loi de 1991, qui était bien entendu un premier pas nécessaire pour prendre en compte avec sérieux le domaine des archives. Dans ce sens-là, je souhaite ici et à titre personnel que nos édiles communaux, eux aussi, prennent pleinement conscience de la mission qu'ils doivent assumer au niveau de leurs administrations communales, puisque c'est à elles qu'il incombe de gérer ce domaine-là.

Ayant vécu quelques fusions de communes, quelle n'a pas été ma stupéfaction de constater qu'en effet, des archives communales avaient bien été rangées dans la benne à papier. J'ai du reste récupéré ce livre de comptes, tenu en batz fribourgeois. Soyez rassurés, je ne donnerai pas le nom de cette honorable commune. On ne sait jamais, le scrupuleux employé de la fonction publique pourrait se reconnaître.

L'avenir, quant à lui, est inondé de numérique, tout le monde le sait. La question pertinente à se poser est de savoir si le numérique est plus fragile que le papier. Dans cet ordre d'idées, je relève, à titre de réflexion et de conclusion, les propos d'un professeur agrégé d'histoire, certainement référence en la matière: «Le papier, c'est évident, se conserve tout seul, mais pas le numérique.» Si l'on n'organise pas la prise en charge, le numérique ne résistera pas à dix ans d'existence. D'autant que dans dix ans, l'environnement technologique aura bien entendu changé et que rien ne nous garantit que l'on pourra présenter les documents ainsi archivés. Le numérique, c'est l'ère du tout enregistrable et du quasiment rien archivable. Est-ce qu'une archive en outre n'a pas la même valeur intrinsèque que le papier par exemple? Voilà, chers collègues, quelques réflexions. Je vous laisse donc réfléchir sur ces propos. Pour ce qui est de la loi que nous allons débattre tout à l'heure, l'Alliance centre gauche entre bien entendu en matière sur le fond.

**Kolly Nicolas** (UDC/SVP, SC). La loi qui nous intéresse aujourd'hui est d'une importance primordiale. Elle est importante pour nous, elle le sera surtout pour ceux qui vont nous suivre, dans un but de transmission de la mémoire et du savoir.

Les archives permettent de comprendre le passé ou simplement de comprendre son passé. Gardons à l'esprit la problématique des enfants placés. Le projet qui nous est soumis aujourd'hui est cohérent et efficace et reçoit le soutien du groupe de l'Union démocratique du centre. En particulier, mon groupe salue la proposition du rattachement des Archives cantonales à la Chancellerie. Il s'agit là d'un judicieux retour aux sources.

Pour ce qui est du champ d'application de la loi, nous sommes satisfaits de l'inscription de l'exception de l'article 2 al. 2, à savoir que les communautés religieuses reconnues ne sont pas soumises à cette loi. Le contraire aurait été une ingérence inadmissible dans le droit des églises à s'organiser librement, garanti constitutionnellement. Concernant la proposition de remplacer la commission cantonale des archives par des groupes de travail ad hoc, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra cette proposition. L'instauration de groupes de travail ad hoc est une proposition, selon nous, plus adaptée et moins coûteuse. De ce fait, nous combattons l'article 13<sup>bis</sup>. Cependant cette loi aurait pu être plus audacieuse et prévoir une véritable stratégie numérique de la gestion des archives. A l'heure actuelle, on aurait pu espérer davantage. Il s'agit là peut-être du seul bémol que nous soulevons.

Avec ces remarques que nous pourrions compléter lors de la lecture des articles, le groupe de l'Union démocratique du centre soutient l'entrée en matière.

**Portmann Isabelle (PLR/FDP, SE).** Le groupe libéral-radical rejoint l'idée du projet proposé. La LArch permettra d'offrir un cadre légal concret et nécessaire à la gestion et à l'organisation des archives. Le groupe a deux remarques à faire sur l'article 1. L'article 1, tel que proposé, donne l'impression fautive que l'archivage est le centre de l'administration avec un archivage performant et une condition d'une bonne gestion de l'information. Le groupe libéral-radical ne partage pas cet avis. Un archivage performant est une conséquence d'une bonne gestion de l'information.

Deuxième remarque, au sujet de l'article 13<sup>bis</sup>: le groupe libéral-radical met en doute l'utilité de la commission permanente, commission des archives. Sa mission est vague. Pour le groupe libéral-radical, c'est le rôle de l'archiviste cantonal de créer son propre réseau et de l'utiliser. Par conséquent, les coûts associés à cette commission sont trop importants et ne sont pas compensés par une plus-value.

Pour ces raisons, nous sommes favorables d'entrer en matière sur ce projet.

**Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR).** Je n'ai pas de lien d'intérêt avec l'objet en question.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique salue la qualité du message accompagnant le projet de loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat. Il salue aussi particulièrement la clarification des procédures et des compétences opérées par cette nouvelle loi. Les débats de la commission se sont focalisés sur divers points:

- > le rattachement des Archives de l'Etat de Fribourg à la Chancellerie au lieu de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport;
- > l'abandon de la commission des Archives de l'Etat de Fribourg;
- > la conservation du titre d'archiviste cantonal;
- > la délégation par le conseil communal de la responsabilité d'archivage à un préposé aux archives.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique vous recommande de soutenir l'entrée en matière sur ce projet de loi. Il précisera sa position sur les différents articles et amendements.

**Berset Solange (PS/SP, SC).** Les archives touchent tous les domaines. Ce sont des valeurs pour nous faire découvrir, commémorer, réfléchir sur hier pour apprendre demain. Il est dès lors indispensable de les conserver, de ne pas les considérer comme quantité négligeable. Le groupe socialiste remercie le Conseil d'Etat pour ce nouveau projet de loi, qui va tenter de répondre aux deux enjeux cités dans le message numéro quarante-deux:

- > assurer la mémoire fonctionnelle de l'autorité ou de l'organe producteur;
- > préserver, entretenir et enrichir la mémoire collective de la communauté.

En préambule, le groupe socialiste relève la qualité du travail effectué jusqu'à ce jour par l'archiviste cantonal et son équipe. Nous saluons la clarification des procédures qui est prévue par la nouvelle loi et nous souhaitons que le règlement d'application soit édicté avec l'aide de spécialistes d'archives. Car si tous les documents n'ont pas une valeur archivistique inestimable, si tous les documents ne sont pas à conserver, il s'agit de faire preuve de discernement, car ce qui peut revêtir peu d'importance aujourd'hui peut, demain, être témoin d'une époque, d'un événement, que ce soit pour l'histoire avec un grand H ou pour notre histoire fribourgeoise. Aujourd'hui, il existe beaucoup de supports pour conserver au mieux les archives. Il faudrait éviter que se repasse l'événement qui a été décrit dans La Liberté, notamment la disparition de bon nombre d'archives. Toutes celles relatives à la police des étrangers entre la période de 1933 et de 1945 et toutes celles de l'Instruction publique de 1939 à 1945. Il ne faut pas oublier qu'avec elles, tout un pan de notre histoire est irrécupérable à tout jamais.

Aussi, notre rôle est aujourd'hui de mettre en place une loi permettant de mieux organiser les archives et surtout d'assurer la préservation des documents. Notre crainte est grande que, par ignorance ou par manque de moyens, des documents concernant l'histoire soient irrémédiablement détruits.

En commission, M. le Commissaire nous a dit que le canton de Fribourg n'a pas encore adopté sa stratégie en matière d'archivage électronique et qu'il s'agira notamment de définir les processus dès la production des documents. M. le Commissaire nous a dit aussi que des démarches étaient en cours afin de numériser des documents anciens et que cette numérisation était clairement une vision d'avenir. Les Archives auront donc très clairement de nombreux défis à relever et le groupe socialiste demande, aujourd'hui, que les moyens financiers nécessaires soient octroyés pour ce domaine précieux.

Je ne reviendrai pas sur les trois éléments qui ont été sujets de discussions au sein de la commission, nous aurons l'occasion d'y revenir lors de la lecture des articles. Je reviendrai toutefois sur le rattachement des Archives à la Chancellerie. Le groupe socialiste regrette qu'il soit simplement considéré

que les Archives retrouveraient leur origine auprès des producteurs de documents. Le groupe n'est pas opposé à ce que la Chancellerie gère les Archives, puisqu'effectivement c'est bien elle qui en produit un grand nombre, notamment tous les documents concernant le Conseil d'Etat. Cependant, il faut vraiment garder à l'esprit que de nombreuses autres institutions ont des archives et en produisent aussi, je ne parlerai que de la bibliothèque de l'Université, des collèges, des hautes écoles. D'ailleurs, la liste des destinataires de l'avant-projet de loi en mentionne plus de quarante. C'est dire que la Chancellerie n'est pas l'unique lieu à produire des documents. Il y a un point important, c'est que le Conseil d'Etat doit garder l'entière responsabilité des Archives. Il a ensuite la liberté de déléguer le travail à la Chancellerie.

Je remercie, pour terminer, le Commissaire du gouvernement et toutes les personnes qui l'ont accompagné lors des commissions parlementaires pour leurs explications complémentaires et les... [*temps de parole écoulé*].

**Le Rapporteur.** Je tiens à remercier tous les intervenants pour leurs prises de position. Tout d'abord, je constate que l'entrée en matière n'est pas contestée.

Je réponds à quelques points précis. Premièrement, l'aspect des archives dans les communes qui a aussi été débattu au sein de la commission. Nous y reviendrons entre autres en discutant des articles concernant les associations de communes. Dans l'ensemble, nous avons constaté que la loi sur l'archivage, telle qu'elle est proposée, permet au conseils communaux de faire appel aux conseils des Archives de l'Etat en ce qui concerne la tenue de leurs archives.

Le sujet de la numérisation et de l'importance des archives numériques a aussi été discuté. Je reviens sur la remarque de mon collègue Kolly: ce point de vue n'est pas reflété dans la loi et il faudra veiller, au moment de la rédaction des dispositions d'application, à ce qu'il soit suffisamment développé pour l'appliquer dans la logique de la loi, tel qu'il aurait été souhaitable.

Finalement, concernant la discussion sur le maintien de la commission ou non. Il y a eu la proposition de la réintroduction de la commission par l'article 13<sup>bis</sup>, notamment dans le sens tel qu'il a été développé dans l'avant-projet. C'est pour cette raison que la majorité de la commission a voulu réintroduire l'article 13<sup>bis</sup> afin de garantir la représentation des régions linguistiques et des cercles concernés: les milieux scientifiques, les autorités judiciaires ainsi que les spécialistes de la protection des données et de la transparence pour maintenir le lien avec ce triptyque. L'article 13<sup>bis</sup> propose aussi, à son alinéa 3, de mentionner le titre d'archiviste au niveau de la loi, comme M<sup>me</sup> Portmann l'a signalé.

**Le Commissaire.** Je remercie tous les groupes d'avoir accepté l'entrée en matière. Il y a de nombreuses remarques concernant le rôle de la loi, son adaptation, les communes, le rôle du numérique et son développement aujourd'hui, la commission. Nous aurons l'occasion d'y revenir, je ne vais pas développer ça à l'instant.

M. Kolly a relevé le manque de stratégie plus ambitieuse ou audacieuse dans le cadre du numérique ou de l'évolution dans ce domaine. Ce qu'il faut bien voir, c'est que la loi sur l'archivage concerne n'importe quelle sorte de support, je dirais presque du papyrus à la bande magnétique et au cd. Tout support d'archive doit être considéré comme tel. J'ajouterai que la Chancellerie est elle-même responsable du projet de cyberadministration et que sous cet angle, c'est évidemment la bonne localisation.

Je répondrai également à M<sup>me</sup> la Députée Solange Berset qu'évidemment, dans la réalisation du règlement d'application, on aura le souci d'avoir les spécialistes. Je précise peut-être que ce n'est pas qu'un souci à la rédaction du règlement d'application, mais ça sera un souci du fonctionnement des Archives et c'est pour cela qu'on propose en particulier des groupes de travail où on pourra, de manière ad hoc, faire venir les personnes dont on a besoin des compétences. Donc, sous cet angle, je ne pense pas qu'il faut avoir de crainte d'un manque de stratégie. La chose est bien entendu nécessaire aussi.

Je suis conscient que la Chancellerie n'est pas le seul lieu où on produit des documents. Il y en a ailleurs également, je ne l'exclue évidemment pas. J'ajouterai simplement que c'est précisément aussi un rôle des Archives d'être conseillers pour d'autres organes publics, en termes d'archives. C'est sous cet angle que ce rôle est évidemment beaucoup plus étendu.

Enfin, le Conseil d'Etat est bien entendu tout à fait conscient de sa haute surveillance et de sa responsabilité en la matière. Je ne vois pas qu'il abandonnerait quelque responsabilité que ce soit avec un transfert des Archives de la DICS à la Chancellerie.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

### ART. 1

- > Adopté.

### ART. 2

- > Adopté.

### ART. 3

- > Adopté.

### ART. 4

**Le Commissaire.** Je relèverai simplement que c'est un des articles fondamentaux. Il y a l'intégralité des archives, on ne les supprime jamais.

- > Adopté.

### ART. 5

- > Adopté.

## ART. 6

- > Adopté.

## ART. 7

**Le Rapporteur.** La commission vous propose de remplacer le terme «autorité» par «organe public», qui est un terme plus générique et surtout identique à celui utilisé dans les deux autres lois qui complètent la loi sur l'archivage (pour rappel, la loi sur la protection des données et la loi sur l'information et l'accès aux documents). Il est ainsi plus cohérent d'utiliser la terminologie identique.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

## ART. 8

- > Adopté.

## ART. 9

- > Adopté.

## ART. 10

- > Adopté.

## ART. 11

**Le Rapporteur.** La commission vous propose une modification dans le texte allemand uniquement.

In der Tat ist die Kommission der Meinung, dass der französische Terminus «indépendant» mit «unabhängig» zu übersetzen ist, was auch der verfassungsrechtlichen Grundlage dieser Bestimmung besser gerecht wird.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

## TITRE DU CHAPITRE 3

**Le Rapporteur.** La commission propose de modifier l'intitulé de ce chapitre: dans la mesure où les dispositions décrivent les Archives de l'Etat en général plutôt que de se limiter à leur simple mission. Il s'agit, il est vrai, d'une proposition plutôt sémantique.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

## ART. 12

- > Adopté.

## ART. 13 TITRE MÉDIAN ET AL. 1

**Le Rapporteur.** La commission propose d'ajouter les associations de communes et l'Agglomération aux entités pouvant bénéficier des conseils des Archives de l'Etat. En effet, une lecture stricte de la version proposée initialement pourrait exclure de cela, ce qui n'a certainement pas été voulu et qui ne serait pas souhaitable. Les associations de communes et l'Agglomération, à l'instar des communes, produisent les documents potentiellement intéressants pour le patrimoine historique de notre canton et doivent donc également pouvoir bénéficier des conseils des Archives de l'Etat pour pouvoir les conserver.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).<sup>2</sup>

## ART. 13 AL. 2

**Le Rapporteur.** Pour cet alinéa, la commission vous propose de ne pas vous limiter aux documents avec un intérêt pour l'histoire fribourgeoise uniquement. En effet, un citoyen fribourgeois ou une société fribourgeoise qui souhaiterait faire appel aux compétences scientifiques et techniques réunies dans les Archives de l'Etat peut tout à fait être en possession de documents qui n'ont peut-être pas un intérêt direct pour l'histoire fribourgeoise, mais pour l'histoire suisse ou celle d'une autre région ou pays. Si cette personne fait appel aux Archives de l'Etat, il est difficilement imaginable que ceux-ci ne pourront pas se prononcer au sujet de ses documents et qu'il appartiendra à la personne de décider et de savoir qu'ils pourraient présenter un intérêt. La commission est donc d'avis qu'il faut élargir cette notion d'intérêt, ainsi que l'accès à ces compétences.

**Le Commissaire.** Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à cette proposition tout en relevant que ce n'est certainement pas les cas les plus fréquents aux Archives. Il y a finalement une mission de conseil des Archives qui relève de la dimension cantonale et nous estimons qu'il faut rester à cette dimension-là. Si on dépasse le canton – il y a des archives dans tous les cantons et à l'étranger également – les Archives pourront aussi renvoyer à ces autres institutions qui peuvent être de bon conseil. Je précise qu'à l'article 12, vous avez le don ou le versement aux Archives qui est limité évidemment à tout ce qui a trait à l'histoire et au canton de Fribourg. Par cohérence, il en va de même aux conseils et par clarté, nous vous proposons de nous en tenir à cette identité cantonale et de ne pas élargir le champ de compétences des Archives en la matière, donc de conserver l'adjectif «fribourgeoise» à l'article 13 al. 2.

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1710ss.

<sup>2</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1710ss.

- > Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 47 voix contre 34 et 2 abstentions.

*Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis):*

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP).  
Total 47.

*Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:*

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP). Total 34.

*Se sont abstenus:*

Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP).  
Total 2.

- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

ART. 13<sup>bis</sup>

**Le Rapporteur.** Comme je l'ai exprimé en introduction, il s'agit de maintenir une commission des archives d'une

part, et de mentionner le titre d'archiviste cantonal dans la loi d'autre part. En effet, la majorité de la commission est d'avis qu'une commission des archives est un outil important pour appuyer les Archives et pour garantir la représentation des cercles concernés. Une telle commission permettra un échange régulier sur la mission des Archives et la création d'un réseau supplémentaire. D'autre part, il convient encore une fois de rappeler que cette commission avait été proposée dans l'avant-projet de loi afin de pouvoir disposer de ce lien entre les Archives de l'Etat et les institutions scientifiques et juridiques.

**Le Commissaire.** Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à cet article 13<sup>bis</sup>. De manière générale, la commission a un rôle historique. Ici, on met les Archives à la Chancellerie et on donne le cadre du travail qui sera fait à la Chancellerie, donc en conformité avec la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration. On parle de groupes de travail et d'un chef de service. Cela ne change en rien le caractère d'institution culturelle pour deux raisons:

- > les Archives restent dans la loi sur les institutions culturelles;
- > les Archives se trouvant à la Chancellerie, conservent et développent le lien avec les milieux scientifiques par le biais des groupes de travail ad hoc, sans être limitées.

Il y a un côté très formel à la commission. Nous vous proposons simplement de ne pas retenir ce corset quelque peu formel et serré pour aller vers des Archives qui, travaillant dans le cadre de la Chancellerie, avec le lien culturel qui est maintenu totalement, peuvent aussi manier des outils plus simples, souples, rapides et efficaces pour développer des synergies avec les milieux scientifiques en la matière.

Donc, nous sommes opposés à cette proposition.

**Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR).** Après un débat nourri et contre l'avis de la commission, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a décidé, à la majorité de ses membres présents, de suivre la proposition du Conseil d'Etat et de ne pas maintenir la commission des archives de l'Etat ainsi que le titre d'archiviste cantonal.

**Castella Didier (PLR/FDP, GR).** Lors de la consultation sur la loi, le groupe libéral-radical a mis en doute l'utilité de la commission permanente des archives.

En effet, son rôle n'est que consultatif et sa mission, vague. Sa composition devra être équilibrée et se composera donc, a priori, d'un grand nombre de membres. Pour le groupe libéral-radical, il appartient à l'archiviste cantonal de s'entourer de personnes compétentes pour mener à bien sa mission. Par conséquent, les coûts associés à cette commission seraient trop importants et ne seraient pas compensés par une plus-value suffisante.

Le groupe libéral-radical refuse d'ancrer cette commission des archives dans la loi et rejette en conséquence l'amendement proposé. Il vous invite à faire de même et, M. le Conseiller d'Etat, veuillez m'excuser pour le «copier/coller» qui m'a fait faire une erreur en entrée de parole.

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1710ss.



**Berset Solange** (PS/SP, SC). Concernant la commission des archives, le groupe socialiste soutiendra la version bis de la commission.

J'ai bien entendu les arguments qui ont été donnés et je dois dire qu'ils sont pour le moins peu convaincants.

J'aimerais vraiment comprendre où est la logique. En commission, M. le Commissaire nous a dit que cette loi sur les Archives était celle qui rendait la chose possible et venait compléter le triptyque entamé par des lois sœurs qui sont celles de la protection des données et la loi sur l'information et l'accès aux documents. Ces deux dernières, comme vous le savez, ont bel et bien des commissions qui surveillent et qui permettent aux députés d'avoir une relation directe et surtout d'avoir un retour sur le travail qui est effectué par les Archives. Ne plus garder cette commission, cela veut dire que nous n'aurons plus aucun contrôle ni regard. Je trouve que cela est dommage.

Le titre d'archiviste nous paraît important car il reflète bien ce qu'il veut dire: il est directeur des Archives.

La commission, telle que prévue dans le projet bis, permet d'avoir la continuité du suivi sur le travail des Archives et il ne faut pas oublier qu'il y a une représentation des citoyens dans la gestion et le contrôle démocratique des institutions cantonales. Il me semble que les députés peuvent, tout comme dans les deux autres commissions, travailler avec les mêmes instances. Un groupe de travail n'a pas, M. le Commissaire, la légitimité officielle. Il n'y aura plus de rapport au Grand Conseil. Je ne suis pas persuadée qu'un groupe de travail coûte moins cher qu'une commission. J'aimerais aussi dire, à l'inverse, que les membres de la commission peuvent être choisis, tout comme dans celle de la protection des données et dans la loi de l'accès aux documents, nous pouvons faire appel à des spécialistes pour siéger au sein de cette commission. Elle ne doit pas forcément être composée d'onze ou quinze membres. Le choix de garder cette commission est fondamental à nos yeux. Elle est le seul lien direct avec notre Parlement.

Merci de soutenir le projet bis de la commission.

**Kolly Nicolas** (UDC/SVP, SC). Comme expliqué à l'entrée en matière, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra la suppression de l'article 13bis, tel que proposé par le Commissaire du gouvernement. La solution proposée, à savoir le remplacement de la commission par un groupe ad hoc, est plus appropriée et surtout moins coûteuse.

Concernant l'argument que la suppression de cette commission enlèverait un droit de regard de notre Parlement, je crois que c'est un argument qui n'a pas lieu d'être. D'une part, cette commission n'est pas élue par le Grand Conseil et d'autre part, elle n'a aucun compte à rendre au Grand Conseil. De ce fait, cela n'amène rien de plus à notre Parlement. Le droit de regard des députés reste, nous pouvons toujours utiliser nos instruments parlementaires si nous avons des questions.

Avec ces remarques, nous soutiendrons la version initiale du Conseil d'Etat.

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche soutiendra le maintien de la commission des archives. Elle ne souhaiterait pas que le Grand Conseil devienne borgne dans cette affaire.

**Le Rapporteur.** Je reviendrai d'abord sur le déroulement de la discussion. Cet article a fait l'objet de beaucoup de discussions lors des trois séances tenues.

Dans un premier temps, nous avons fait un vote de principe en retenant effectivement le souhait de la réintroduction d'un tel article pour maintenir la commission. Ensuite, nous avons eu une proposition pour cet article 13<sup>bis</sup> développée par M. le Commissaire et son équipe. Elle a été retenue à neuf voix contre deux, dans le vote sur l'amendement que nous votons aujourd'hui. Je constate que les arguments qui ont su gagner la majorité de la commission n'ont pas été reportés dans les groupes respectifs. Je rappellerais que cette commission, bien qu'elle ait été dans l'avant-projet, n'est pas simplement historique et qu'elle ne doit pas être maintenue par peur du changement. En conservant cette commission, on intégrerait les milieux concernés et on aurait affaire à des personnes qui, de par leur représentation permanente, auraient une expérience valorisante et valorisée. Je pense qu'il est effectivement important de le rappeler et de leur donner, par cette participation dans le cadre de la commission, une légitimation officielle, contrairement à un mandat au sein d'un groupe de travail ad hoc.

Avec ces remarques, je vous prie donc de soutenir la proposition de la commission.

**Le Commissaire.** Dans la loi actuelle, le but de la commission est simplement d'être un organe consultatif pour la Direction. Elle n'a pas un rôle de surveillance, de contrôle sur les Archives. Dans le règlement d'application des Archives actuel, on le précise, elle est un organe de liaison entre l'institution et les milieux intéressés. C'est là que la commission a ce rôle consultatif pour avoir le lien avec des spécialistes dans divers domaines comme l'histoire, l'héraldique et tout ce que gèrent les Archives. En appelant cela groupe de travail, évidemment que l'on ne fait que développer ce réseautage des Archives dans ce groupe de travail avec tous les milieux concernés. Il n'y a pas cette finalité que la commission surveille les Archives. Je crois qu'il y a maladresse sur la mission de la commission.

Je maintiens la proposition du Conseil d'Etat de ne pas revenir avec cette notion de commission, mais de reprendre la proposition que nous avons faite avant l'intervention de la commission.

- > Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat (i. e.: pas d'article 13<sup>bis</sup>), est rejetée par 49 voix contre 37 et 1 abstention.

*Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis):*

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/

CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total 37.*

*Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:*  
Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total 49.*

*Se sont abstenus:*

Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP). *Total 1.*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

ART. 14

> Adopté.

ART. 15

> Adopté.

ART. 16

> Adopté.

ART. 17

> Adopté.

ART. 18

> Adopté.

ART. 19

ART. 60 AL. 3 LET. N (NOUVELLE)

> Adopté.

ART. 78 AL. 1 LET. C

> Adopté.

ART. 103

**Le Rapporteur.** A l'alinéa 2, la commission vous propose d'ajouter un préposé aux archives à la liste des personnes auxquelles on peut déléguer la tâche de la conduite de l'archivage. Effectivement, la commission est d'avis qu'il est judicieux d'ajouter un préposé aux archives aux personnes possibles.

**Le Commissaire.** Le Conseil d'Etat ne s'est pas rallié à cette ouverture, même si c'est une possibilité, estimant qu'en sortant du cadre du conseil communal et du secrétaire communal, on crée le risque de donner ce mandat à une personne non professionnelle, externe à l'administration communale, avec un risque important de perte d'archives, tel qu'on a pu le mentionner lors de l'entrée en matière. Nous vous proposons donc d'en rester, quant à la responsabilité, au conseil communal qui délègue à son secrétaire.

> Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 60 voix contre 22 et 2 abstentions.

*Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis):*

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thal-

mann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total 60.*

*Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:* Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempf-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total 22.*

*Se sont abstenus:*

Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB). *Total 2.*

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

ART. 103<sup>BIS</sup> AL. 3 ET 4 (NOUVEAUX)

> Adopté.

ART. 20

ART. 3 AL. 2

**Le Rapporteur.** Cet amendement propose de biffer l'article 20, qui veut mettre les Archives de l'Etat sous la responsabilité de la Chancellerie d'Etat.

Comme expliqué en introduction, cet amendement a été l'objet de plusieurs discussions au sein de la commission, laquelle a finalement retenu, à six voix contre cinq, la version proposée par le Conseil d'Etat. Les discussions qui ont eu lieu ont opposé la notion de volume des documents à celle de leur importance culturelle. La minorité de la commission était d'avis qu'il conviendrait de mettre en avant cette importance culturelle des Archives et ainsi de soumettre obligatoirement les Archives de l'Etat à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. La majorité a finalement été d'avis que l'argument principal du volume des documents et des compétences techniques réunies au sein de la Chancellerie devait l'emporter.

Il s'agit donc de l'opposition de ces deux argumentations et la commission a donc retenu la version du Conseil d'Etat.

**Le Commissaire.** Le Conseil d'Etat vous propose de ne pas suivre cet amendement.

Actuellement, dans la loi sur les institutions culturelles, on subordonne au Service de la culture les institutions culturelles. Nous souhaitons transférer les Archives à la Chancellerie. Il faut évidemment modifier cet article 3 al. 2 pour permettre un rattachement à la Chancellerie. Sinon, il est

impossible de le faire. L'élément clé est évidemment celui de faire entrer les Archives à la Chancellerie, principal pourvoyeur et producteur de documents. Aujourd'hui, nous avons une loi sur un processus qui est l'archivage plus que sur un paquet de documents qui s'appelle archives. C'est bien la Chancellerie qui a la compétence de ce processus, notamment dans son développement numérique informatique.

Je vous demande de modifier cet article 3 al. 2 de la loi sur les institutions culturelles pour ne plus subordonner les Archives au Service de la culture mais de nous permettre de les transférer à la Chancellerie et donc de refuser cet amendement.

**Berset Solange (PS/SP, SC).** Nous ne comprenons pas très bien pourquoi l'ensemble des institutions culturelles ne reste pas sous l'égide d'une seule Direction. On parle uniquement de documents à produire. Or, l'aspect culturel des Archives est complètement mis de côté. Je regrette ainsi le peu d'importance accordé au patrimoine culturel fribourgeois par ce biais.

J'estime qu'avec le rattachement à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, le Conseil d'Etat, d'après la LOCEA, a quand même toute la latitude pour donner à la Chancellerie la gestion des archives.

C'est pour cela que j'ai déposé l'amendement afin de ne pas modifier la loi sur les affaires culturelles et de garder la notion entière d'archives. On nous dit que cela reste une affaire culturelle, cela reste dans la loi mais ce n'est plus la même gestion. J'ai peur qu'à terme cela ne devienne qu'une entité administrative. On peut se dire: après les Archives, à qui le tour?

Je vous remercie de suivre l'amendement et de garder toutes les institutions culturelles sous la même Direction.

**Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR).** Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique, à l'unanimité des personnes présentes, souhaite que les institutions culturelles de l'Etat soient placées sous la surveillance du Conseil d'Etat. Il s'oppose donc à la suppression de l'article 20 et rejette l'amendement de notre collègue M<sup>me</sup> la Députée Berset.

**Suter Olivier (ACG/MLB, SC).** Je ne peux que soutenir totalement la proposition d'amendement de ma collègue Berset. Les archives, c'est notre mémoire. Notre mémoire, c'est notre culture. A ce niveau, la culture, dans sa définition la plus large, n'est pas seulement un ensemble de faits artistiques mais aussi l'ensemble des éléments qui constituent notre histoire.

A ce niveau, je ne peux qu'encourager cette assemblée à soutenir la proposition de M<sup>me</sup> Berset. Il s'agit de notre histoire, de notre culture. Très clairement, cette culture doit être rattachée au département qui s'occupe du sujet au niveau du Conseil d'Etat, donc à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Je vous remercie de soutenir la proposition de M<sup>me</sup> Berset.

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1710ss.

**Le Rapporteur.** Les arguments tels qu'on les a entendus rejoignent plus ou moins ceux qui ont déjà été exposés dans la commission, à une exception près. Je reviendrai sur les arguments de M. Grandgirard qui, si je l'ai bien compris, vient de dire que le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique souhaiterait maintenir la surveillance du Conseil d'Etat et s'opposerait ainsi à l'amendement. Je préciserais que l'amendement proposé veut maintenir la surveillance par le Conseil d'Etat.

En maintenant l'article 20 tel qu'il est actuellement, l'article 3 est modifié, en subordonnant les Archives à la Chancellerie d'Etat et non plus, tel que c'est le cas aujourd'hui, à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. L'amendement proposé par M<sup>me</sup> la Députée Berset veut maintenir la surveillance par le Conseil d'Etat.

Je ne sais pas si j'ai bien compris ou si vous avez effectivement une perturbation à ce niveau-là.

**Le Commissaire.** Permettez-moi de revenir sur ce qu'a dit M. Grandgirard. J'ai compris que, comme proposé dans l'article 2, les Archives sont placées sous la surveillance de l'Etat. Nous ne supprimons pas la surveillance de l'Etat. Cet élément qui se trouve dans l'article actuel est maintenu, mais on ne subordonne plus au Service de la culture. Je ne veux pas revenir sur le détail, mais j'ai bien compris que le message était de ne pas soutenir cet amendement, et je le rejoins sur ce point.

M<sup>me</sup> Berset, pourquoi une institution et pas une autre? Mais en aucun cas, on n'enlève les Archives des institutions culturelles. La loi sur les institutions culturelles s'applique aux Archives. Vous avez la liste des institutions culturelles dans cette loi, article 2: «Les Archives de l'Etat sont une institution culturelle.» Et la plateforme que représentent ces institutions culturelles, les synergies entre elles, le développement, ça continue de fonctionner. Cela ne va pas changer, car il y a un ancrage des Archives du canton de Fribourg à la Chancellerie. Il y a un développement qui se fait. Par exemple, un groupe patrimoine réunit le Service des biens culturels, les Archives, le Service d'archéologie. Ce genre de développement continue de se faire. En revanche, c'est bien à la Chancellerie que l'on va développer la compétence dans le développement numérique des archives et ce n'est pas à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport qu'il va avoir tout à coup un centre de compétence pour les archives. Il est cohérent de placer les Archives à la Chancellerie.

M<sup>me</sup> la Députée, vous avez fait toute votre intervention en parlant de la loi sur les affaires culturelles. Mais il s'agit bien de la loi sur les institutions culturelles.

Je vous propose vraiment de rejeter cet amendement et de permettre le transfert des Archives à la Chancellerie.

- > Au vote, l'amendement Berset (biffer l'article), opposé à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est rejeté par 60 voix contre 31 et 0 abstention.

*Ont voté en faveur de l'amendement Berset:*

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total 31.*

*Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:*

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnewly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total 60.*

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

ART. 19 À 21

- > Adopté.

ART. 21

**Le Rapporteur.** La commission vous propose non seulement de donner au Conseil d'Etat la compétence de fixer la date d'entrée en vigueur de la présente loi, mais également de préciser dans cette loi qu'il est chargé de l'exécution de la présente loi. Effectivement, la commission est d'avis qu'il est judicieux

de préciser cette compétence dans la loi même plutôt que de devoir se référer à une autre loi.

**Le Commissaire.** Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à cette proposition, qui est parfaitement inutile, puisque le Conseil d'Etat a la compétence et est chargé par principe de l'exécution des lois. On sème maintenant le doute dans ce domaine. Il faudrait préciser que le Conseil d'Etat a cette compétence d'exécution des lois en termes juridiques, c'est inutile. Je vous propose d'en rester strictement à ce qui est appliqué dans toutes les lois en la matière, la compétence du Conseil d'Etat étant donnée de principe, et de refuser cet amendement.

- > Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est rejetée par 49 voix contre 38 et 1 abstention.

*Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis):*

Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thomet René (SC,PS/SP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total 38.*

*Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:*

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP),

Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP). *Total 49.*

*S'est abstenue:*

Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP). *Total 1.*

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. La deuxième lecture aura lieu ultérieurement.

—

## Postulat 2015-GC-19 Pierre Mauron/ Eric Collomb Subventions cantonales en faveur de la culture<sup>1</sup>

### Prise en considération

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). La culture s'invite au Grand Conseil et c'est une très bonne chose. Il ne faut pas croire que la scène culturelle fribourgeoise et l'offre diversifiée qu'elle nous propose sont des choses acquises et coulées dans le marbre. Non, l'équilibre est fragile et il appartient aux politiques de s'en occuper régulièrement, pour donner les impulsions nécessaires à son essor.

Avec Eric Collomb, notre démarche s'inscrit dans la continuité de l'impulsion initiale donnée en 2001 par Solange Berset et Isabelle Chassot, à l'époque députée. Les montants de la culture sont passés de 1,4 million de francs en 2000 à 3,5 millions en 2005. Le canton avait une longueur d'avance et les responsables de la politique culturelle de ce canton ont demandé aux autres acteurs concernés d'assumer leurs tâches. Depuis lors, les communes, sous toutes leurs formes (associations ou autres infrastructures) ont construit ou rénové leurs infrastructures. Qui aujourd'hui oserait remettre en cause la nécessité du Bicubic à Romont, de l'Univers@lle à Châtel-St-Denis, du Podium à Guin, du CO2 à Bulle, d'Equilibre ou de Nuithonie dans le Grand Fribourg, sans parler encore des multiples autres salles dans ce canton? Ce qui paraît comme une évidence aujourd'hui était à l'époque un pari risqué, un énorme défi avec des contraintes financières importantes. En 2003, il y a encore eu la mise sur pied de l'école de La Manufacture. Le canton est en outre passé dans l'intervalle de 240 000 à 300 000 habitants. On constate que les paramètres ont tous évolué, que les communes ont joué leur rôle, que la scène culturelle fribourgeoise est désormais très riche. Mais les moyens financiers sont toujours restés quasiment stables. Si 3,5 millions étaient un montant tout à fait correct et conséquent en 2005, 3,9 millions en 2015 est un montant insuffisant. Si on parle uniquement du montant par habitant, avec l'évolution démographique, on passe simplement

<sup>1</sup> Déposé et développé le 13 février 2015, BGC p. 231; réponse du Conseil d'Etat le 23 juin 2015, BGC p. 1763.

de 15 francs pour la culture et l'aide à la création en 2005 à 13 francs en 2015. Au niveau des coûts, vous pensez bien que financer une création qui se produisait à l'époque dans une arrière-salle d'école secondaire n'a rien à voir avec un spectacle aujourd'hui produit au Bicubic ou ailleurs, avec toutes les contingences techniques et de sécurité qui sont nécessaires. C'est un peu comme si, à l'heure actuelle, on construisait une nouvelle patinoire mais qu'on ne permettrait pas à Fribourg-Gottéron de jouer à l'intérieur.

Il s'agit également de réaliser l'importance primordiale de la culture pour la cohésion cantonale, notamment parce qu'elle favorise des échanges entre les régions germanophone et francophone et qu'elle permet la promotion du patrimoine culturel populaire de notre canton. Comme Isabelle Chassot, cette fois-ci comme Directrice de la culture, le rappelait dans La Gruyère de ce printemps, il convient de rappeler le rôle que joue la culture dans la vie quotidienne de chacun, dans le «vivre ensemble». Il faut montrer à quel point le fait de participer à la vie culturelle facilite l'intégration et la collectivité et représente dès lors un enjeu démocratique. Dans ce sens, l'aide à la création cantonale peut seule réaliser cette cohésion, pour éviter justement qu'il n'y ait que des productions étrangères dans nos salles.

Dans ce sens, le Parlement fédéral a, lui, adopté un message qui définit les orientations stratégiques de la politique culturelle fédérale, pour la période 2016–2020, en augmentant sensiblement les montants.

Au-delà de cet aspect essentiel de la culture, en Suisse ou dans notre canton, il me semble nécessaire d'aborder également l'aspect économique, qui sera notamment expliqué plus tard par notre collègue Collomb.

Dans le message «Culture» du 2 juin 2015, Alain Berset précisait que la culture, c'était 260 000 emplois en Suisse, 70 milliards par année, à savoir 3% du PIB, soit presque autant que l'industrie pharmaceutique. Chaque création, quelle qu'elle soit, constitue en fait une petite PME, et chaque franc dépensé à Fribourg pour la culture produit des effets multiplicateurs.

Je sais bien qu'il est difficile en période de restructuration budgétaire d'avoir le courage de trouver des pistes pour augmenter le montant dédié à l'encouragement de la culture, non pas de manière linéaire, mais d'une manière sensiblement augmentée, simplement parce que cela est nécessaire pour vivre ensemble. A l'heure où certains peuvent penser que l'Etat coupe déjà dans les prestations et qu'il serait malvenu d'augmenter sensiblement l'aide cantonale à la création, je ne peux m'empêcher de penser à Churchill. Quand, dans les années 40, on lui proposa de couper le budget de la culture pour aider l'effort de guerre, il répondit: «Mais alors, pourquoi nous battons-nous?».

Ainsi, que ce soit par l'octroi d'une part de la fortune non affectée au fonds cantonal de la culture, qui est épuisé actuellement, ou par un octroi plus conséquent que l'augmentation linéaire prévue dans le plan financier pour l'aide à la création, il appartient désormais au Conseil d'Etat d'étudier les

possibilités d'évolution de ce budget, en prévoyant peut-être plusieurs pistes:

- > une piste idéale, avec le montant qui devrait être octroyé pour avoir la scène culturelle fribourgeoise que l'on souhaite dans un monde idéal;
- > l'autre piste, d'un point de vue budgétaire, qui respecte strictement les comptes et qui nous dit: «Au minimum, voici ce que le canton peut octroyer pour la culture.»

Et ensuite, en tant que responsables politiques, nous aurons les pistes avec la ligne maximum et la ligne minimum et, à ce moment-là, nous aurons toutes les clés en main pour faire un choix et déterminer... [temps de parole écoulé].

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). Comme le relève le Conseil d'Etat, depuis 15 ans, la vie culturelle fribourgeoise s'est dynamisée. Les activités artistiques et l'offre culturelle se sont renforcées et professionnalisées et elles ont su gagner un public plus large et plus exigeant.

Le groupe libéral-radical rejoint le Conseil d'Etat sur le rôle important que joue la culture pour développer le lien social, renforcer le sentiment d'identité et apporter la qualité de vie. Elle est un facteur d'innovation qui, à l'instar de la recherche et de la formation, participe au développement et à l'attractivité du canton. Elle génère plusieurs postes de travail. Il y a un impact économique direct et indirect.

L'Etat l'a bien compris, car, contrairement à ce que vient d'affirmer mon collègue, les montants alloués par l'Etat ont énormément augmenté, soit de 273% en 14 ans. Bien que nous connaissions une période de vaches maigres, les subventions en faveur de la culture ont pu être maintenues. A l'avenir aussi, l'Etat entend mener une politique budgétaire réaliste et maintenir le volume de subventionnement élevé en faveur de la culture, puisque les montants vont passer de 3,950 millions en 2016 à 4,50 en 2018.

Notre groupe soutiendra ce postulat dans le sens développé par le Conseil d'Etat. Il estime que ce rapport donnera au Conseil d'Etat la possibilité et de présenter une vue globale du monde artistique et des divers organismes qui octroient des subventions.

Il sera aussi intéressant de connaître les bénéficiaires et les critères d'octroi, spécialement pour les aides pluriannuelles. Cette transparence permettra de faire taire la critique que l'on entend parfois dans la population et selon laquelle ceux qui crient le plus fort obtiennent le plus.

Le groupe libéral-radical rejoint l'intention annoncée par le Conseil d'Etat d'éviter le saupoudrage, mais de fixer des priorités. Ce n'est qu'ainsi que la culture fribourgeoise rayonnera au-delà de notre canton.

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, FV). Notre groupe s'oppose à la transmission de ce postulat.

Les acteurs de la culture professionnelle sont tout sauf un parent pauvre de la politique de subventionnement dans notre canton. Le Conseil d'Etat le rappelle dans sa réponse au

postulat, les montants alloués par l'Etat à l'encouragement de la culture ont augmenté de 273% en 15 ans, cela sans compter les 12 millions de soutien financier de l'Etat aux infrastructures culturelles, ni les investissements considérables consentis par les communes et les associations de communes, pour ces mêmes infrastructures.

Notre opposition à ce postulat n'est pas une opposition au développement de la culture dans notre canton, bien au contraire, mais c'est une opposition à toujours subventionner les mêmes acteurs de la culture professionnels; on pourrait presque parler de culture d'Etat.

J'ai avec moi ici le détail des subventions cantonales pour le développement de la culture prévues au budget 2015. On pourrait prendre le même document pour les années antérieures, on retrouve exactement les mêmes acteurs professionnels de la culture. Les mêmes compagnies reçoivent, sur une base pluriannuelle, de généreuses subventions: pour l'une, plus de 1 million de francs par année. Ceci, et je le dis en toute amitié, n'empêche pas l'une de ses représentantes de critiquer vertement les mesures d'économie par médias interposés, ce qui est son droit le plus strict, mais permettez-moi de le penser, ce qui est pour le moins culotté lorsqu'on perçoit plus d'un million de subvention. Je n'évoquerai plus ici le cas du Belluard Bollwerk Festival, qui s'est surtout fait un nom dans le trash, pour un public aussi confidentiel qu'averti, mais aussi généreusement subventionné par tous les contribuables fribourgeois.

Le canton de Fribourg est connu et reconnu bien au-delà de ses frontières pour sa culture populaire et ses traditions culturelles. Notre canton, et c'est une chance inouïe, foisonne d'acteurs passionnés de culture, qu'il s'agisse d'art choral, de musique instrumentale, de pièces de théâtre et j'en passe. Mais ce sont des acteurs non professionnels qui font aussi de la création culturelle avec enthousiasme, avec passion et avec du cœur. Le postulant Eric Collomb ne peut pas me démentir, lui qui a conduit avec brio le spectacle Pontéo, réalisé presque exclusivement par des acteurs non professionnels.

Le problème de la politique culturelle dans le canton se situe à ce niveau-là. Les acteurs professionnels sont largement subventionnés par le canton, alors que les acteurs non professionnels – je ne dirai pas amateurs, car ce terme a une connotation péjorative, alors qu'au contraire ils font des choses magnifiques – eh bien, ces acteurs non professionnels, qui s'adressent souvent à un large public, sont relégués au titre de l'animation culturelle pour laquelle un soutien public, bien souvent très modeste et dans tous les cas sans aucune mesure avec les subventions que j'évoquais tout à l'heure, est confié aux communes. De plus, ces acteurs non professionnels sont souvent considérés avec mépris par les acteurs de la culture d'Etat et les hauts fonctionnaires de la culture pour qui populaire signifie vulgaire.

Pour ma part, j'estime qu'il faut modifier de manière radicale la politique culturelle dans notre canton en réorientant la politique de subventionnement vers des acteurs non professionnels de la culture. En effet, le canton ne tient nullement compte de ce qu'apporte la culture populaire, qui fait

vivre nos traditions dans nos villes et nos villages, auprès des jeunes et des moins jeunes, en termes de lien social, d'intégration entre générations, entre populations, d'apport à la vie sociale, culturelle et aussi économique. Dès lors qu'il s'agit de l'argent des contribuables, l'aide à la culture doit bénéficier au plus grand nombre et cesser de subventionner des artistes sans talent et sans public, pour reprendre une formule éprouvée, et qui surtout ne vivent que de subventions.

Avec ces considérations, notre groupe vous invite à refuser ce postulat.

**Lambelet Albert** (PDC/CVP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis membre du comité de Coriolis Infrastructures, qui finance Nuithonie et Equilibre.

Le postulat déposé par nos collègues Mauron et Collomb, en faveur de la culture, veut inciter le Conseil d'Etat à s'impliquer plus fortement dans le domaine culturel, principalement dans l'aide à la création artistique culturelle. Deux outils sont proposés: la nouvelle création d'un fonds cantonal de soutien à la création artistique, puisé sur la fortune de l'Etat, et augmenter la part annuelle à la création, mais dans le budget de fonctionnement.

Le Conseil d'Etat nous dit qu'il a déjà fait beaucoup d'efforts, puisqu'en 15 ans il y a une augmentation de 270% pour arriver à grosso modo 3,800 millions de subventions à cette création. Il prévoit seulement 50 000 francs d'augmentation pour les trois prochaines années, donc au total 150 000 francs. On peut douter de l'efficacité d'un tel montant.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique estime que les enjeux liés à la culture, à son développement et à sa création nécessitent l'effort de tous les acteurs locaux, régionaux et cantonaux. Je tiens à rappeler ici que les communes et les régions apportent leur soutien tant dans le domaine des charges liées aux infrastructures – on supporte les intérêts et les charges liés aux investissements – que dans le domaine des charges liées à l'exploitation et à l'animation de ces outils culturels. Juste pour mémoire, les cinq communes qui font partie de Coriolis Infrastructures, sont maintenant à environ 32 fr 50 par habitant pour l'animation culturelle, en dehors des charges d'intérêts de l'investissement. Donc, les communes – et ça, ce n'est pas seulement pour le Grand Fribourg, mais pour toutes les communes qui ont un théâtre – ne peuvent pas tout supporter et, dès lors, c'est à l'Etat de prendre cette aide à la création artistique.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique soutiendra le postulat et recommande très vivement au Conseil d'Etat d'effectuer, comme il le propose, l'analyse permettant une amélioration du budget pour ce domaine culturel précis.

**Suter Olivier** (ACG/MLB, SC). Mes liens d'intérêts: comme vous le savez peut-être, je suis engagé dans le domaine culturel à différents niveaux en tant qu'artiste. Je touche donc aussi parfois des subventions de la part du canton, en tant qu'enseignant, en tant qu'organisateur par le passé et aussi, je suis impliqué dans les débats sur la politique culturelle de manière plus générale.

Avant de parler plus spécifiquement du soutien à la création fribourgeoise, je voudrais faire un petit détour par notre code génétique, pour vous dire que tout être vivant est défini par son code ADN et que si nous avons – fait assez cocasse – 50% de ressemblances avec la banane, nous avons à peu près 99% de ressemblances avec les grands singes.

Que représente ce pourcent de différence entre les grands singes et l'être humain? Eh bien, je crois que ce pourcent de différence est sa capacité – c'est un grand artiste allemand qui le dit – à inventer et à créer. Quand Joseph Beuys dit que le capital de l'humanité c'est sa capacité créatrice, je crois qu'il a dit à peu près ce qui attribue finalement à notre espèce sa place actuellement à la surface de la planète, sa place dominante.

La créativité, Mesdames et Messieurs, est un élément central de notre évolution, de celle de toutes les sociétés. Chaque société, historiquement, est caractérisée par les faits exceptionnels, par les éléments artistiques, scientifiques ou autres, par les inventions qu'elle a apportées à l'histoire de l'humanité.

On parle de créations contemporaines aujourd'hui; disons-nous simplement que Léonard De Vinci a été, à un moment, un artiste contemporain. Disons-nous que Vincent Van Gogh a été un artiste contemporain. Pour fabriquer un Van Gogh, pour fabriquer un Léonard De Vinci, il est bien clair qu'il faut beaucoup d'expérience, comme dans le domaine scientifique. Ma collègue Antoinette De Weck a parlé tout à l'heure de la recherche de manière générale; dans la recherche, il faut beaucoup de choses pour créer des moments particuliers.

Que dire par rapport à Fribourg? J'ai défendu la recherche, vous le savez, dans ces travées, et pas seulement dans le domaine de la culture. Je l'ai défendue par rapport à BlueFactory; je la défends, de manière véhémement, par rapport à BlueFactory. Je suis persuadé que la recherche ne doit pas être subventionnée, mais qu'on investit dans la recherche, contrairement à ce que nous dit le Gouvernement dans le dernier paragraphe de son intervention.

Fribourg, M. Peiry l'a décrit de manière caricaturale, canton où on donne énormément d'argent, où les acteurs culturels sont largement subventionnés. Monsieur Peiry, je ne sais pas si vous vous êtes penchés, au-delà des chiffres des attributions annuelles, sur les montants qui reviennent en finalité aux artistes dans l'industrie et dans l'économie culturelle, parce que c'est d'eux qu'il s'agit. Les artistes, effectivement, comme M<sup>me</sup> De Weck l'a aussi dit, constituent des petites PME. Mais une fois qu'on a payé l'imprimeur, le matériel de location, le restaurateur et l'hôtelier quand on est organisateur et qu'on doit loger des gens, une fois qu'on a peut-être payé le loueur de voitures, parce qu'on doit déplacer des gens, eh bien, il ne reste pas grand-chose pour les artistes.

Franz Treichler, qui a reçu l'année passée le premier prix suisse de la musique, avait dans La Liberté qu'il essayait, dans le groupe des Young Gods, dont Bono des U2 disait que c'était sa source d'inspiration principale, de donner 3000 francs par membre du groupe, par mois, pour son travail. 25 ou 30 ans

d'histoire au niveau international! On est loin des salaires d'un Julien Sprunger à Gottéron, et Dieu sait si je défends aussi Gottéron pour son excellence et pourquoi je ne mélange pas forcément Gottéron avec les clubs formateurs qui sont à un autre échelon.

Donc, il faut vraiment soutenir la culture, soutenir des gens qui ont quelque chose à dire et il faut défendre la qualité. Je crois que c'est une chose absolument importante, donc je ne peux que rejoindre le Conseil d'Etat quand il nous propose d'accepter ce postulat, mais je l'encouragerais, Monsieur Siggen, à faire un effort. Je crois que nous avons tout à y gagner; peut-être y aura-t-il quelque part quelques traces dans le futur qui montreront que la culture n'est pas un élément subventionné de notre société, mais un véritable investissement pour le futur.

**Page Pierre-André (UDC/SVP, GL).** Mes liens d'intérêts: je suis musicien amateur au sein d'un brass band, à l'Echo des Roches de Châtonnaye, et président d'organisation du giron des musiques de la Glâne en 2016.

Lorsque notre collègue M. le Député Pierre Mauron m'a téléphoné pour obtenir un soutien à son postulat qui souhaite augmenter l'aide à la culture, j'ai été rapidement séduit par ses propos au téléphone. Mais lorsque j'ai lu le développement du postulat Mauron-Collomb, j'ai constaté que leur but était bien ciblé: ils veulent soutenir une culture professionnelle et particulière. Est-ce que pour obtenir ce soutien cantonal, M. le Député Mauron, je devrais défiler dans la rue de Lausanne en tenue d'Adam avec mon baryton? Je vous accorde que ça ne serait pas très attractif (*rires*). Mais on constate que cette culture devient vraiment particulière. Est-ce ça, la culture?

Je souhaite que l'on soutienne également la culture populaire de la majorité des Fribourgeois. Je préside l'organisation d'un giron des musiques de cuivre dans mon district et nous ne recevons pas de subvention cantonale. Pour offrir gratuitement des concerts et des spectacles à notre population, nous demandons un soutien aux entreprises de notre région et de notre canton. Merci d'ailleurs à l'entreprise Zumwald, qui nous soutient également pour notre giron et bien sûr à toutes les PME du canton. La population et les musiciens d'une région se dévouent sans compter pour offrir ces concerts et ces spectacles gratuitement, que ce soient des sociétés de musique, des sociétés de chant et d'autres. Ces sociétés ont besoin d'instruments et d'uniformes. Les musiciens font de la promotion dans les écoles, forment les jeunes pour les préparer à entrer au Conservatoire. C'est un gros travail, bénévole, pour maintenir une culture riche dans notre région, que vous vantiez tous pendant les campagnes électorales. Vous avez de la chance que nos PME, nos entreprises régionales, nous soutiennent. Ce n'est malheureusement pas le cas dans notre district de notre grande multinationale en Glâne, qui a obtenu une exonération d'impôts, un terrain à un prix hors compétition. Ils ont promis d'aider la région, mais nous n'avons même pas obtenu une capsule de café en soutien de notre travail et nous ne sommes pas les seuls.



Comme je constate que ce postulat ne soutient que la culture professionnelle – je l’ai constaté au début de la page 2 du développement de votre motion –, il me paraît prioritaire que les collaborateurs de notre canton retrouvent leur salaire avant d’augmenter le soutien à la culture professionnelle.

Je ne soutiendrai donc pas ce postulat trop élitiste.

**Collomb Eric** (PDC/CVP, BR). Mon lien d’intérêt: j’ai mis en place quelques spectacles dont le dernier en date, Pontéo, comme cela a été cité tout à l’heure.

Je pense qu’il ne faut quand même pas dresser les amateurs contre les professionnels, en tout cas pour ce qui concerne les spectacles que j’ai mis en place et le dernier que vous avez peut-être vu. On a vraiment eu besoin de professionnels pour mettre en scène les amateurs. En l’occurrence, les 400 chanteurs étaient tous des amateurs qui ont aussi bénéficié finalement d’infrastructures et d’une scène de première qualité. Je ne pense pas qu’il faille vraiment faire cette guerre amateurs-professionnels, même si je peux le comprendre. Il est vrai, et je suis d’accord avec le député Page, qu’il faut aussi qu’on aide toutes les sociétés. Mais justement, je pense que ce postulat pourra amener des réponses. On sait que les professionnels sont bien soutenus, mais je pense que le postulat est justement là pour ça, pour nous donner un peu plus de pistes.

J’aimerais juste peut-être dire que, heureusement, lorsqu’on dépense un franc dans la culture, il reste vraiment dans le canton de Fribourg. Je reprends l’exemple des 900 000 francs du budget du spectacle Pontéo, eh bien, c’est vrai que ces 900 000 francs sont vraiment restés intégralement dans le canton de Fribourg. Il n’y a pas de marché public, donc l’argent ne va pas terminer à Berne ou en Argovie, mais vraiment bien dans notre canton: le catering, l’imprimerie, l’infrastructure et j’en passe. Donc, je pense que l’argent qu’on dépense pour la culture, même si c’est effectivement pour des spectacles parfois professionnels, reste dans notre économie, ce qui n’est pas une mauvaise chose.

Je souhaite quand même que certains membres du groupe de l’Union démocratique du centre nous suivront. En tout cas, je recommande à tous les députés de le faire comme ceci.

**Clément Pierre-Alain** (PS/SP, FV). Il y a 20 ans, certains s’en souviennent certainement, puisqu’ils en ont été les acteurs, un certain nombre de personnes ont défilé en ville de Fribourg, à la place des Grand-Places, pour y planter des croix afin de stigmatiser ce qu’ils appelaient le désert culturel fribourgeois. Heureusement, ça n’est plus le cas. Il y a eu entre deux Coriolis Promotion, Coriolis Infrastructures, et c’est à ce titre que j’interviens en tant que président de la commission culturelle de l’Agglomération.

Tout d’abord, j’aimerais rassurer M. Peiry, dans la mesure où je puis lui affirmer que, en tout cas en ce qui concerne l’Agglomération, elle s’occupe de bien des aspects de la culture et non pas seulement de ceux que vous avez stigmatisés: c’est de la musique, de l’art choral, de l’opéra, du théâtre, de la musique moderne aussi, de la création, de la danse. Donc, ceci pour évoquer un certain nombre d’aspects importants qui sont soutenus par l’Agglomération, dans le cadre d’un soutien tant

pour la culture dite professionnelle que pour la culture qui n’est pas professionnelle. Dans ce contexte-là, je n’aimerais pas qu’on oppose, comme l’a déjà dit M. Collomb, ces deux notions. J’aimerais me réjouir avec vous que l’on puisse, en fonction des réflexions qui se font autour des assises culturelles, qui vont certainement être étendues au reste du canton, faire le bilan de toutes ces opérations, de telle sorte que l’ensemble des acteurs de la culture puissent intervenir d’une manière la plus coordonnée et la plus réjouissante possible, quel que soit, M. Peiry, le domaine d’activité de la culture.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). Pour répondre à mon collègue Page, je regrette de lui avoir téléphoné et j’aurais dû me déplacer chez lui pour ne pas régler la chose en 10–15 minutes au téléphone, car il a ensuite dû partir pour aller traire, mais devant un café pendant 1 heure – 1 heure et demie, pour expliquer exactement ce qu’il en était. Le sujet est complexe; il y a le rôle du canton pour la création, qui s’occupe non pas que de l’agglomération mais de tout le canton, le rôle des communes pour l’animation culturelle, avec des commissions pour chacune de ces étapes et avec un schéma qui est quasiment de la micro-horlogerie, tellement c’est délicat. Il est important de comprendre l’entier du problème avant d’agir avec l’un ou l’autre levier.

C’est la raison pour laquelle nous avons déposé un postulat, en laissant toute la latitude au Conseil d’Etat de nous proposer la meilleure solution. Je pense qu’une motion n’aurait pas été acceptée, peut-être avec raison, parce qu’il faut d’abord un tout petit peu défricher, comprendre et ensuite voter. Maintenant, je serai à disposition pour en parler plus tard.

Par contre, ce que je regrette fondamentalement dans vos propos, Monsieur Page, et franchement j’en suis vraiment déçu, c’est que vous ayez d’emblée refusé de déambuler en tenue d’Adam avec votre baryton à la rue de Lausanne, parce que je vous assure que je serais venu vous regarder (*rires*).

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l’instruction publique, de la culture et du sport.** Merci pour toutes ces interventions et ces avis. Je ne vais pas en faire la synthèse, mais j’aimerais simplement dire que ce postulat nous donne l’occasion de faire le point et de développer ce qui a été fait. M<sup>me</sup> la Députée De Weck a demandé qui reçoit cela. Entre parenthèses, le rapport annuel du Service de la culture donne déjà les bénéficiaires des montants qui sont versés. Il y a là pour moi aussi la possibilité pour le Conseil d’Etat de s’expliquer.

J’aimerais quand même revenir sur un ou deux points.

Monsieur le Postulant, vous avez pris 2000–2005, où il y a une forte croissance, et ensuite c’est stable. Mais entre 2005 et 2015, il y a quand même une croissance qui existe. On a quand même augmenté les montants et durant cette même période, on n’a évidemment pas touché ces montants par le biais des mesures structurelles d’économie que vous connaissez. Donc là, on a aussi eu le souci au plan financier, nous avons mis des moyens, même si c’est plus modeste, c’est comme ça, je dirais presque le souci d’un capitaine de navire par gros temps: on ne peut plus avancer aussi vite, mais il faut résister. C’est un

peu dans cette situation, si je peux me comparer à un capitaine de navire, que je me retrouve.

Monsieur Peiry, vous avez déployé un certain nombre d'arguments afin de ne pas accepter ce postulat, mais je rappelle que dans le postulat, finalement, on s'engage à étudier un domaine et à regarder ce qu'il y a concrètement, comment les choses pourraient se développer. Sous cet angle-là, vous ne prendriez pas un grand risque. Au contraire, cela vous donnera certainement passablement d'éléments sur lesquels nous pourrions revenir si vous le souhaitez.

J'aimerais quand même préciser que la loi fixe au canton le soutien à la création culturelle. Ce n'est pas pour rien qu'elle le fait ainsi, donnant le soutien à l'animation culturelle aux communes, parce que ça sera plus facile de trouver un sponsor pour des manifestations populaires dans une région où on sait qu'il y aura ce répondant. En revanche, pour soutenir un effort dans la création culturelle, on a besoin d'un appui spécifique un peu plus important du canton. On ne trouvera pas les sponsors comme ça en d'autres mots. Cette création culturelle se construit dans la durée. Ce n'est pas une année, un montant... C'est pour ça que la pratique même nous a conduits à créer ces aides pluriannuelles, parce qu'elles permettent véritablement à une troupe, à des acteurs culturels, de développer un projet et que celui-ci soit au profit bien entendu de la population. On a de magnifiques manifestations à cet égard dans le canton. Après, il y a des goûts; j'ai bien compris que les prestations du Belluard ne vous convainquent pas. J'y vais à l'ouverture et voir des spectacles; c'est une manifestation qui est très originale et moderne. Il y a aussi cette réalité culturelle. La diversité est le propre de la culture, parce que c'est le reflet de la vie. Alors si vous voulez commencer à corseter cela parce que vous n'avez pas cette sensibilité, ça serait un bien mauvais message, de manière générale, à la culture. Je précise que les montants qui sont versés par le biais de l'aide que nous faisons au Belluard, nous ne les donnons pas comme ça à bien plaisir: «Voilà un montant!» Toutes les prestations faites sont analysées et ce que vous avez cité comme démonstration trash n'avait évidemment pas été soutenu par le canton.

On a parlé du Conseil d'Etat pour la création, des communes pour l'animation, je relève qu'il y a également d'autres soutiens qui existent: le prix culture, les bourses, des ateliers et également d'autres encouragements, des achats d'œuvres. Il y a également la LoRo qui fait un immense travail, aussi pour la culture populaire.

Je m'élève contre l'affirmation qui a été faite là d'un mépris des fonctionnaires du canton, dans le domaine de la culture, face à la culture populaire. C'est un intérêt et une passion de ces personnes pour tout ce qui est culturel et bien au-delà et c'est avec leur appui qu'on peut avoir aujourd'hui un dynamisme culturel important pour notre canton. En tout cas, je n'ai jamais rencontré un quelconque début de mépris en la matière.

Vous avez dans le rapport annuel la proportion: la création, c'est quelque 85% de l'effort, l'animation 15%, ce qui correspond à ce que la loi fixe comme distribution entre les

différents acteurs. Le montant en francs n'a jamais diminué et nous avons, pendant toutes ces années, maintenu l'effort aussi du canton pour soutenir les manifestations plus populaires.

Il y a également des soutiens qui ont été créés pour favoriser le contact entre amateurs et professionnels. Pensez à l'Orchestre de chambre fribourgeois et un chœur amateur – amateur vient du latin amare qui veut dire aimer, les amateurs sont des gens qui sont passionnés par ce qu'ils font – eh bien, on a un bénéfice sous l'angle d'un soutien supplémentaire, parce qu'on a recouru à un acteur culturel professionnel. Voilà un exemple qui montre ce souci et le développement aussi sous cet angle-là.

M. le Député Suter, je ferai tous les efforts que je peux, mais dans la vie, tout seul on ne va pas souvent très loin. Merci aussi pour votre soutien.

Enfin, pour terminer, j'aimerais vous demander l'accord ou du moins le soutien pour ce postulat, parce qu'il permet de faire le point dans un domaine important. Le rôle de la culture – je ne veux pas épiloguer là-dessus maintenant – est essentiel; il est tout simplement le reflet de la vie et notre canton n'a pas négligé – ça a été relevé ces dernières années – l'appui que nous pouvons donner à ce reflet important qu'est l'activité culturelle d'un canton.

Donc, je vous invite vivement à accepter ce postulat, comme le Conseil d'Etat vous le demande.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 70 voix contre 14. Il y a 2 abstentions.

*Ont voté Oui:*

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,ACG/MLB), Bourguet Gabrielle (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-

PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfeler-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP). *Total 70.*

*Ont voté Non:*

Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total 14.*

*Se sont abstenus:*

Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP). *Total 2.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

## Elections judiciaires

*Résultats des scrutins organisés en cours de séance*

### Assesseur-e à la Commission d'expropriation

Bulletins distribués: 96; rentrés: 91; blancs: 7; nuls: 0; valables: 84; majorité absolue: 43.

Est élue *M<sup>me</sup> Elodie Surchat*, à *Bulle*, par 84 voix.

### Assesseur-e suppléant-e (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes de la Sarine

Bulletins distribués: 93; rentrés: 92; blancs: 5; nuls: 0; valables: 87; majorité absolue: 44.

Est élu *M. Pierre-André Charrière*, à *Fribourg*, par 79 voix.

Ont obtenu des voix *M./M<sup>me</sup> Renato Iliescu*: 4, *Caroline Deschenaux*: 4.

### Assesseur-e (travailleurs) au Tribunal des prud'hommes du Lac (éventuellement assesseur-e suppléant-e en cas de promotion d'un titulaire)

Bulletins distribués: 89; rentrés: 80; blancs: 6; nuls: 0; valables: 74; majorité absolue: 38.

Est élue *M<sup>me</sup> Eliane Weber-Tschanz*, à *Courgevaux*, par 74 voix.

### Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine

Bulletins distribués: 91; rentrés: 82; blancs: 2; nuls: 0; valables: 80; majorité absolue: 41.

Est élu *M. Sébastien Roch*, à *Cottens*, par 68 voix.

Ont obtenu des voix *M<sup>mes</sup> Caroline Deschenaux*: 6, *Cyrielle Huguenot*: 4. Il y a deux voix éparées.

—

– La séance est levée à 16h45.

*Le Président:*

**David BONNY**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Reto SCHMID**, *secrétaire général adjoint*

—